

UNION DES MARAIS DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Syndicat Mixte formé par Arrêté Ministériel du 9 MARS 1966

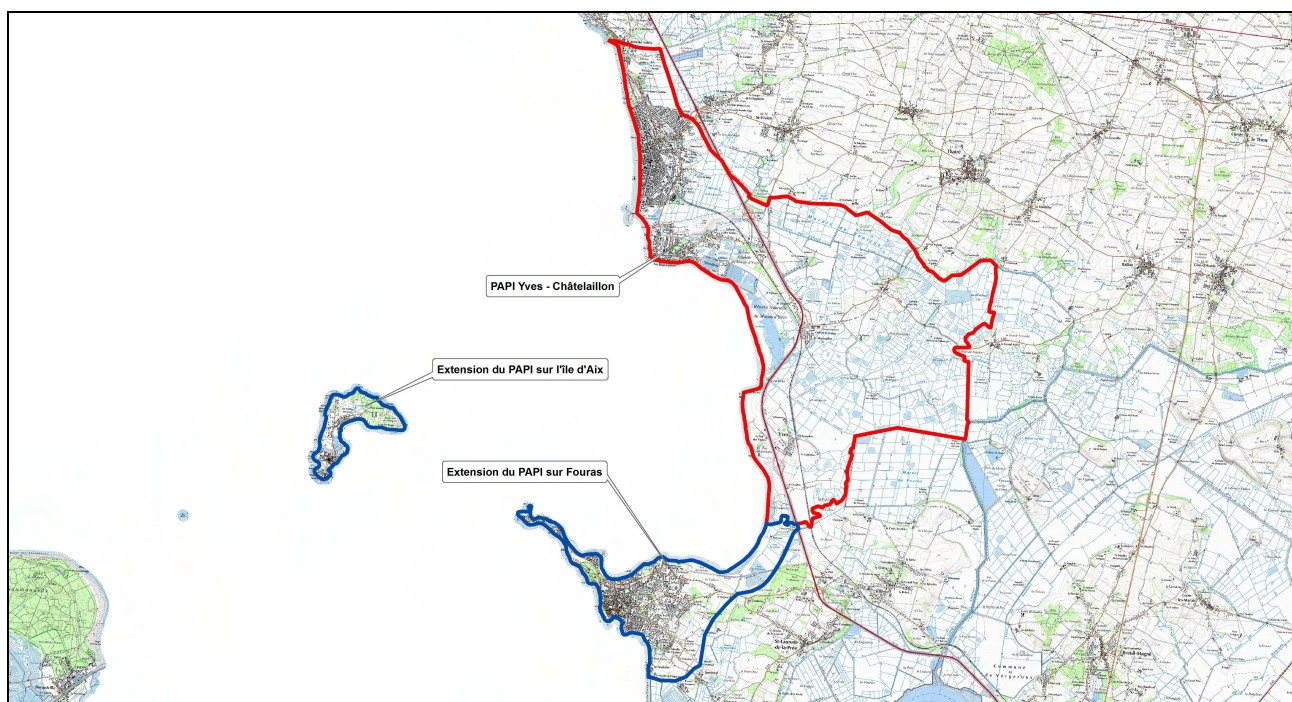
28 rue de Vaucanson Z.I. 17180 Périgny

Téléphone : 05.46.34.34.10 Télécopie : 05.46.34.61.63

Syndicat Intercommunal du Littoral Yves, Châtelailon-Plage, Ile d'Aix et Fouras-les-Bains (SILYCAF)

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

VOLET 2 : Extension sur les communes de l'île d'Aix et de Fouras-les-Bains



Volume 3 : Programme d'actions

LA ROCHELLE, le
Pour le Président de l'UNIMA
et par ordre,
Le Responsable du bureau d'études

Christophe CHASTAING

- Tableau de synthèse des Fiches Actions : calendrier et coût -

Axe	N°	Actions	Echéancier prévisionnel					Remarques	Maître(s) d'ouvrage	Coûts (€ HT)
			2012	2013	2014	2015	2016			
Gouvernance		Garantir l'animation, le suivi et la réalisation des actions prévues dans le second volet du PAPI du SILYCAF sur les 2 communes							SILYCAF	300 000 €
1- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	I.1	Poursuivre l'élaboration du DICRIM de la commune de Fouras-les-Bains							Commune de Fouras-les-Bains	2 500 €
	I.2	Poursuivre l'élaboration du DICRIM de la commune de l'île d'Aix							Commune de l'île d'Aix	2 500 €
	I.3	Elaborer les PPMS des établissements scolaires de l'île d'Aix et de Fouras-les-Bains							Communes et SILYCAF	1 500 €
	I.4	Mettre en place des repères de laisses de mer sur le territoire de l'île d'Aix et de Fouras-les-Bains							Communes et SILYCAF	3 000 €
	I.5	Communiquer, informer et sensibiliser les populations de Fouras-les-Bains							Commune et SILYCAF	30 000 €
	I.6	Communiquer, informer et sensibiliser les populations de l'île d'Aix							Commune et SILYCAF	20 000 €
2- Surveillance, prévisions des crues et des inondations	II.1	Fouras-les-Bains : Intégration de la cellule de surveillance et d'alerte du SILYCAF et mise en place d'une station météo							Commune de Fouras-les-Bains et SILYCAF	8 000 € + ETP
	II.2	île d'Aix : intégration de la cellule de surveillance et d'alerte du SILYCAF							Commune de l'île d'Aix et SILYCAF	5 000 €
	II.3	Réalisation d'un document sous forme de reportage photographique de l'ensemble des côtes et des ouvrages de l'île d'Aix							Commune de l'île d'Aix	5 000 €
	II.4	Intégration de l'île d'Aix et de Fouras-les-Bains dans le projet de création d'un SIG crues et inondations							SILYCAF	20 000 €

	II.5	Intégrer l'île d'Aix et Fouras-les-Bains ¹⁰ dans le projet de développement de partenariats dans le cadre de la surveillance et la prévision des crues et des inondations								SILYCAF	Emploi Temps plein du SILYCAF
3- Alerte et gestion de crise	III.1	Poursuivre l'élaboration des PCS des 2 communes et réfléchir à une collaboration intercommunale						Mises à jour annuelles des PCS des deux communes.		Communes et SILYCAF	10 000 €
	III.2	Réalisation annuelle d'un exercice de simulation « Alerte rouge inondation » sur les 2 communes								Communes	10 000 €
	III.3	Sensibiliser les entreprises volontaires à la gestion de la crise sur la commune de Fouras-les-Bains								Commune de Fouras-les-Bains et SILYCAF	10 000 €
4-Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	IV.1	Elaboration et mise en œuvre du PPRN-L de la commune de Fouras-les-Bains						L'application anticipée du PPRN-L de Fouras-les-Bains a été prescrite en juillet 2011, l'approbation de cette application anticipée est prévue pour 2012-2013.		Etat	NC
	IV.2	Elaboration et mise en œuvre du PPRN-L de la commune de l'île d'Aix						Le PPRN de l'île d'Aix a été prescrit en 2008 et est actuellement en cours d'instruction.		Etat	NC
	IV.3	Révision du PLU de la commune Fouras-les-Bains								Commune de Fouras-les-Bains	50 000 €
	IV.4	Révision du POS de la commune de l'île d'Aix								Commune de l'île d'Aix	30 000 €
	IV.5	Engager une réflexion sur le projet de reconversion des zones de solidarité des 2 communes								Etat	NC
5- Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	V.7.1	Etude de diagnostic de la digue de Jeamblet								CG 17	60 000 €
	V.7.2	Etude de diagnostic de l'ouvrage de protection des Ormeaux et de Coudepont								CG 17	60 000 €
	V.7.3	Etude de simulation d'une rupture des douves/remparts et analyse des conséquences								CG 17	20 000 €
	V.ZE.1	Intégrer les deux communes à la réalisation d'un diagnostic de la vulnérabilité sur le territoire du SILYCAF								SILYCAF	50 000 €

	V.ZE.2	Réduction de la vulnérabilité du bâti au moyen de prescriptions relatives aux codes réglementaires								SILYCAF	20 000 €
	V.ZE.3	Engager des actions d'accompagnement de mise en sécurité par des stratégies spéciales dans certains secteurs soumis au risque de submersion marine								SILYCAF	Emploi Temps plein du SILYC
6- Ralentissement des écoulements	VI.6.1	Amélioration du ressuyage des eaux de surverse sur la partie Est de la pointe de La Fumée								SILYCAF	80 000 €
	VI.7.1	Amélioration du ressuyage des eaux sur l'ensemble de l'île d'Aix								SILYCAF	440 000 €
7- Gestion des ouvrages de protection hydraulique	VII.6.1	Travaux de renforcement des défenses de cote de la Pointe de La Fumée								CG17	Travaux : 8 300 000 € Etudes : 450 000 €
	VII.6.2	Confortement de l'ouvrage de protection à l'arrière de la Plage Nord de Fouras								Fouras-les-Bains	Travaux : 330 000 € Etudes : 85 000 €
	VII.6.3	Mise en place de modalités de surveillance et d'entretien des ouvrages de protection contre les submersions marines sur Fouras								Gestionnaire des ouvrages	-
	VII.6.4	Mise en place des modalités de surveillance et d'entretien des batardeaux et ouvrages d'obturation sur Fouras								Gestionnaire des ouvrages	-
	VII.7.1	Confortement du cordon dunaire de Tridou et mur anti-submersion à Bois-Joly								CG 17	Travaux : 2 400 000 € Etudes : 150 000 €
	VII.7.2	Mise en place des modalités de surveillance et d'entretien des ouvrages de protection contre les submersions marines sur Aix								Gestionnaire des ouvrages	-
	VII.7.3	Mise en place des modalités de surveillance et d'entretien des batardeaux et ouvrages d'obturation sur Aix								Gestionnaire des ouvrages	-

Gouvernance
Fiche action

Objectif :

Garantir l'animation, le suivi et la réalisation des actions prévues dans le second volet du PAPI du SILYCAF sur les communes d'Aix et Fouras.

Description de l'action :

L'action consiste à assurer le pilotage du dossier par du personnel technique dédié nécessaire à la mise en œuvre du programme.

L'agent responsable du SILYCAF aura la charge de la mise en place de l'ensemble des actions décrites dans le programme.

Ses missions seront multiples :

- ✓ Conduire l'ensemble des missions nécessaires à la réalisation des actions de prévention des inondations sous maîtrise d'ouvrage du SILYCAF : rédaction des cahiers des charges techniques, passation et suivi des marchés, suivi des procédures réglementaires, animation de réunions, suivi financier des actions...
- ✓ Animer le PAPI avec l'ensemble des acteurs du territoire et gestionnaires d'ouvrages
- ✓ Assurer le suivi technique, administratif et financier du PAPI
- ✓ Réaliser des actions de sensibilisation
- ✓ Assurer une veille technique et une réflexion prospective sur le thème des inondations et submersions marines, veille réglementaire sur les PAPI, PPRI...
- ✓ Application et Mise à jour des documents de prévention sur les communes membres : Plan communal de sauvegarde, DICRIM, Plan familial de mise en sûreté
- ✓ Gestion administrative et financière du Syndicat
- ✓ Suivi des projets, Maîtrise d'ouvrage

L'agent sera assisté par le personnel de la Direction des services techniques de la mairie de Châtelailon-Plage. Les personnels techniques des communes d'Yves, d'Aix et de Fouras assisteront l'animateur pendant la réalisation des travaux et le suivi des ouvrages.

Caractéristiques du poste :

- Niveau bac + 5 ;
- Compétences techniques variées dans le domaine maritime, de l'environnement, et des risques inondations et submersions
- Connaissances générales en droit de l'environnement, en ouvrages maritimes, procédures réglementaires, SIG...

Bureau au Siège du SILYCAF : Mairie de Châtelailon-Plage (17340)

Territoire concerné :

Aix, Fouras

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYCAF

- Modalités de pilotage, suivi, etc. : SILYCAF
- Opérations de communication consacrées à cette action :
 - o Porté à connaissance sur le site Internet de la commune de Châtelailon-Plage,
 - o Presse.

Echéancier prévisionnel :

2012-2017

Plan de financement :



Coût global : 300 000 € HT

- SILYCAF	60 %	180 000 €
- Etat	40 %	120 000 €

PAPI

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

**AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**

COMMUNES :	ILE D'AIX	
	FOURAS-LES-BAINS	

Date : Octobre 2012

SOMMAIRE

- *FICHE D'ACTION 1.1 : Poursuivre l'élaboration du DICRIM de Fouras-les-Bains*
- *FICHE D'ACTION 1.2 : Poursuivre l'élaboration du DICRIM de l'Île d'Aix*
- *FICHE D'ACTION 1.3 : Elaborer les PPMS des établissements scolaires de l'Île d'Aix et de Fouras-les-Bains*
- *FICHE D'ACTION 1.4 : Mettre en place des repères de laisses de mer sur le territoire*
- *FICHE D'ACTION 1.5 : Communiquer, sensibiliser et informer l'ensemble de la population de Fouras-les Bains*
- *FICHE D'ACTION 1.6 : Communiquer, sensibiliser et informer l'ensemble de la population de l'Île d'Aix*

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-1

Objectif :

Poursuivre l'élaboration du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la commune de Fouras-les-Bains afin d'informer le citoyen des risques naturels et technologiques auxquels est soumise la commune et sur les mesures de prévention, d'alerte, de protection et de sauvegarde mises en œuvre.

Description de l'action :

Le document doit être ludique, exhaustif, accessible au grand public et présenter les éléments suivants :

- la définition d'un risque majeur,
- la liste des risques majeurs présents sur la commune de Fouras-les-Bains représentés par des logos explicites,
- les caractéristiques de l'alerte, un rappel sur la préparation d'un pack de sécurité et du système local d'alerte téléphonique « Viappel »,
- le rôle des services publics et la conduite à tenir pour la sauvegarde de la population,
- une carte localisant les lieux de ravitaillement, d'hébergements et des antennes administratives en cas de sinistre,
- un plan des itinéraires d'évacuation des différents secteurs sensibles,
- un encart spécifique pour chaque risque majeur susceptible d'affecter la commune : La tempête (vents violents, pluie, inondation), la submersion marine, l'érosion marine, les séismes, les inondations, les mouvements de terrain (retrait/gonflement d'argiles), le transport de matières dangereuses.

Chaque encart comporte un ou plusieurs éléments développés du risque encouru :

- une description détaillée du risque,
- une cartographie locale ou nationale de l'aléa, des zones les plus sensibles et des zones de vigilance,
- le détail des signes annonciateurs d'un tel événement (par exemple pour la submersion marine, le coefficient de marée et la pression atmosphérique),
- les bons réflexes en cas d'alerte, avant, pendant et après le phénomène,
- une liste des contacts utiles et indispensables : radios locales, secours, sites Internet.

Il est prévu d'achever la maquette du DICRIM fin 2012. La diffusion du document pourra être assurée par un lien internet sur le site de la commune et pourra faire l'objet d'une campagne de communication et d'une diffusion papier. Plusieurs réunions publiques ont d'ores et déjà eu lieu en 2011 et 2012 afin de présenter le PCS et le DICRIM à la population.

De plus, il est prévu de le traduire en plusieurs langues afin de pouvoir informer la population touristique. Des exemplaires du DICRIM seront disponibles à la consultation dans les établissements d'hébergements touristiques.

Territoire concerné :

Commune de Fouras-les-Bains

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Fouras-les-Bains
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Fouras-les-Bains
- Opérations de communication consacrées à cette action :
 - o Mise en ligne sur un site Internet,
 - o Distribution d'exemplaires papiers du DICRIM à toute la population,
 - o Diffusion de l'information *via* la Lettre du Maire et la Newsletter,
 - o Tenue d'une réunion publique annuelle relative à la sécurité civile.
 - o

Echéancier prévisionnel :

2012-2013

Plan de financement :

Coût global : 2500 € HT

- Commune	100 %	2 500 €
-----------	-------	---------

Indicateurs de suivi/réussite :

Communication du document papier à la population : 5 000 exemplaires,
Mise en ligne sur le site Internet de Fouras-les-Bains,
Réunion publique annuelle et/ou nombre de participants.

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-2

Objectif :

Poursuivre l'élaboration du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) engagée par la commune de l'Ile d'Aix afin d'informer le citoyen des risques naturels et technologiques auxquels est soumise la commune et sur les mesures de prévention, d'alerte, de protection et de sauvegarde mises en œuvre.

Description de l'action :

Le document a pour objectif d'être ludique, exhaustif et accessible au grand public et devra présenter les éléments suivants :

- la définition d'un risque majeur,
- la liste des risques majeurs présents sur la commune de l'Ile d'Aix et leur cartographie,
- les caractéristiques de l'alerte, le rôle des services publics et la conduite à tenir pour la sauvegarde de la population, rappel du système locale d'alerte téléphonique,
- un encart spécifique pour chaque risque majeur susceptible d'affecter la commune : tempête, submersion marine, feux de forêt, séismes et retrait/gonflement des argiles.
Chaque encart comporte un ou plusieurs éléments développés du risque encouru :
 - o une description détaillée du risque,
 - o les documents et mesures de prévention existantes pour éviter ou réduire chacun des risques majeurs,
 - o les réactions à adopter face à chacun des phénomènes de risque majeur (avant, pendant et après le phénomène),
 - o le détail des signes annonciateurs d'un tel événement (par exemple pour la submersion marine, le coefficient de marée et la pression atmosphérique),
 - o une cartographie locale ou nationale de l'aléa, des zones les plus sensibles et des zones de vigilance établies éventuellement par Météo France,
 - o un rappel historique des événements passés,
- éventuellement, les règles d'urbanisme dans le cadre du plan local d'urbanisme
- une liste des contacts utiles et indispensables : radios locales, secours, sites Internet.

L'utilisation d'une charte graphique uniforme et notamment un logo explicite par risque est envisagée de manière à faciliter la lecture du public.

Il est prévu d'achever la maquette du DICRIM fin 2012. Après finalisation du document, la dernière étape consistera à le diffuser à l'ensemble de la population et à établir la communication autour de ce nouvel outil auprès du grand public.

Cette diffusion sera appuyée par la planification d'une réunion publique d'information, la distribution d'exemplaires papiers aux 470 habitations, l'affichage du DICRIM sur 5 panneaux communaux, un avis de retrait en mairie. Une réunion publique d'information a été organisée le 9 juillet 2012 afin de présenter ce qu'était le DICRIM à la population.

<p>Territoire concerné :</p> <p><i>Commune de l'Ile d'Aix</i></p>			
<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître(s) d'ouvrage de l'action : l'Ile d'Aix - Modalités de pilotage, suivi, etc. : l'Ile d'Aix - Opérations de communication consacrées à cette action : <ul style="list-style-type: none"> o Mise en ligne sur le site Internet de la commune, o Tenue annuelle d'une journée de la sécurité civile, o Distribution d'exemplaires papiers du DICRIM à toute la population, o Affichage par panneaux communaux o Avis de retrait en mairie 			
<p>Echéancier prévisionnel :</p> <p>2012-2013</p>			
<p>Plan de financement :</p> <p>Coût global : 2 500 € HT (dont coût maquette, reproduction = 1 000 € + Distribution, rédaction = 1 500 €)</p> <table border="0"> <tr> <td>- Commune</td> <td>100 %</td> <td>2 500 €</td> </tr> </table>	- Commune	100 %	2 500 €
- Commune	100 %	2 500 €	
<p>Indicateurs de suivi/réussite :</p> <p>Communication du document papier à la population : 1000 exemplaires, Mise en ligne sur le site Internet, Réunion publique annuelle.</p>			

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-3

Objectif :

Elaborer les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) des établissements scolaires de l'île Aix et de Fouras-les-Bains.

Description de l'action :

Des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) seront élaborés dans les écoles situées sur les communes de l'île d'Aix et de Fouras-les-Bains.

L'objectif d'un PPMS est de mettre en place, lors d'une alerte rouge, une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours mais aussi d'inculquer la culture du risque aux écoliers.

Réalisé par le Directeur de l'école, ce document devra être en adéquation avec le Plan Communal de Sauvegarde et la liste des risques majeurs de chaque territoire. Des réunions pédagogiques seront organisées régulièrement avec des supports ludiques à la portée des enfants.

Est concernée sur l'île d'Aix :

- école élémentaire publique de l'île d'Aix (environ 10 élèves).

Sont concernées à Fouras-les-Bains :

- école élémentaire publique Jean Michenot (223 élèves)
- école maternelle publique Louise Michel (105 élèves).

Une fois le plan élaboré, une vigilance continue doit être maintenue afin de vérifier son efficacité par des exercices de simulation, une réactualisation régulière et des échanges avec les secours locaux.

A charge du SILYCAF et des Directeurs d'écoles d'organiser l'information et la sensibilisation pour que ces plans puissent être régulièrement mis à jour.

Territoire concerné :

Communes de l'île d'Aix et de Fouras-les-Bains

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYCAF, Communes
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : SILYCAF (appui technique), Communes
- Opérations de communication consacrées à cette action : site Internet, Lettre du Maire (Fouras),

Echéancier prévisionnel :

2013

Plan de financement :

Coût global : 1 500 € HT

- Commune de l'Ile d'Aix	33 %	500 €
- Commune de Fouras-les-Bains	67 %	1000 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation des documents en 2013.

Réunion pédagogique de sensibilisation scolaire réalisée par le SILYCAF.

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-4

Objectif :

Mettre en place des repères de laisses de mer sur le territoire pour préserver la mémoire collective du risque et sensibiliser la population de l'Ile d'Aix et de Fouras-les-Bains.

Description de l'action :

L'opération consiste en la mise en place de repères de laisses de mer notamment sur les bâtiments publics. La commande de ces repères a fait l'objet d'une circulaire de l'Etat qui prend en charge leur conception. A charge de la commune de s'occuper de la pose. Il s'agit de plaques en bronze de forme arrondie de 80mm de diamètre et marquées à la Monnaie de Paris. Elles indiqueront le niveau des principales submersions historiques, notamment Xynthia. Elles permettront de sensibiliser la population locale mais aussi touristique aux phénomènes de submersion sur le territoire.

Une liste des bâtiments publics ainsi que de tous les édifices symboliques ou connus du public et ayant subis des inondations sera dressée. A ce titre, le Rapport de Retour d'Expérience de la tempête Xynthia du Bureau d'Etudes SOGREAH sert de document de référence.

Une première phase de concertation a déjà permis de dresser la liste d'une dizaine de repères de laisses de mer sur la commune de l'Ile d'Aix. Cette liste propose des lieux publics ou stratégiques (*cf. carte n°45 en annexe*) :

- Pile sud du Pont levis,
- Pont blanc sur la Route Départementale,
- Future bibliothèque Maison Coussy (sous réserve de l'accord de l'Etat),
- Casemate des Amis de l'Ile d'Aix,
- Toilettes de la Batterie de Tridoux,
- Toilettes du Petit marais,
- Transformateur électrique du marais,
- Chemin de Coudepont « La Vie en rose »,
- Rue du Bois Joly, sur la Route Départementale (au niveau de l'exutoire),
- Cabane de la SNSM.

Une concertation devra permettre de proposer une liste de lieux stratégiques sur la commune de Fouras-les-Bains. Une première liste a d'ores et déjà été dressée (*cf. carte n°44 en annexe*):

- Au niveau de l'ancien camping de la Fumée,
- Au niveau de la billetterie de la société de liaison maritime ile d'Aix-Fouras,
- A l'école de voile,
- Sur la statue de la Vierge (plage de la Vierge),
- Près du Fort l'Aiguille,
- Sur l'avenue du Bois Vert,
- Sur l'un des établissements ostréicoles au niveau de la Fumée,

Ces listes doivent être finalisées en concertation avec les communes du SILYCAF afin d'être intégrées à un document officiel et diffusable comportant un tableau et une carte de l'ensemble des repères.

<p>Territoire concerné :</p> <p><i>Commune de l'Ile d'Aix et Fouras-les-Bains</i></p>				
<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYCAF, communes - Modalités de pilotage, suivi, etc. : communes, SILYCAF (appui technique) - Gestionnaire : communes - Opérations de communication consacrées à cette action : <ul style="list-style-type: none"> o Porté à connaissance sur le site Internet de la commune de l'Ile d'Aix et de Fouras-les-Bains, o Newsletter de l'Ile d'Aix pour annoncer le scellement des plaques sur les bâtiments. o Fouras-les-Bains : Lettre du Maire et Newsletter 				
<p>Echéancier prévisionnel :</p> <p>2013</p>				
<p>Plan de financement : Coût global : 3 000 € HT</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 80%;">- Etat (mise à disposition des repères)</td> <td style="text-align: right;">500 €</td> </tr> <tr> <td>- Communes (pose)</td> <td style="text-align: right;">2 500 €</td> </tr> </table> <p>La pose de ces repères est à la charge des communes. Cette pose doit être réalisée par un géomètre sur la base de repères préalablement identifiés.</p>	- Etat (mise à disposition des repères)	500 €	- Communes (pose)	2 500 €
- Etat (mise à disposition des repères)	500 €			
- Communes (pose)	2 500 €			
<p>Indicateurs de suivi/réussite :</p> <p>Information en ligne sur les sites Internet de l'Ile d'Aix et de Fouras-les-Bains. Scellement de 20 plaques sur les bâtiments en 2013. Tableau et carte des repères de laisse de mer et insertion du document dans les DICRIM.</p>				

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-5

Objectif :

Communiquer, sensibiliser et informer l'ensemble de la population fréquentant temporairement ou de manière permanente le territoire de Fouras-les-Bains.

Description de l'action :

L'action consiste principalement à informer les populations locales et saisonnières sur les risques relatifs à la submersion marine.

Plusieurs moyens de communication sont ou vont être mis en œuvre sur la commune de Fouras-les-Bains :

- Organisation annuelle d'une réunion publique de la sécurité civile auprès de la population et des agents et conseillers communaux concernés par les secours, éventuellement des autres communes du SILYCAF,
- Simulation d'un exercice grandeur nature d'une alerte rouge ; dans un premier temps avec les responsables communaux du PCS et dans un second temps avec l'ensemble de la population et les équipes de secours (2013). Par la suite, l'exercice sera réalisé au moins une fois par an. Cet exercice sera réalisé prioritairement dans les quartiers les plus touchés. Afin de motiver le plus grand nombre, une communication très importante sera réalisée autour de cette journée.
- Information spécifique lors de l'accueil de nouveaux habitants (avec la distribution d'une version papier du DICRIM),
- Information spécifique auprès des loueurs qui devront être sensibilisés notamment sur la présence à proximité de leur logement d'une zone refuge (distribution de l'IAL et du DICRIM).
- Les enseignants seront sensibilisés afin d'organiser des journées pédagogiques sur la notion de risque à destination des groupes scolaires des 4 communes du SILYCAF. La mise en place de PPMS sur les écoles de Fouras-les-Bains est par ailleurs prévue.
- Distribution dans les boîtes aux lettres d'informations spécifiques comme des plaquettes destinées au grand public (notamment le DICRIM),
- Distribution auprès du personnel de mairie d'une chasuble et d'une fiche plastifiée comportant toutes les instructions et les coordonnées en cas d'alerte.
- Mise à disposition du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) à la mairie,
- Diffusion d'informations *via* la lettre du Maire et de la Newsletter,

- Site Internet : mise en ligne en version publique des PCS (cartographie et règlement), du DICRIM, du PFMS (avec les détails à adopter en cas de changement de situation), etc.
- Informations diffusées sur le panneau d'affichage électroluminescent au niveau de la mairie et les panneaux d'affichage traditionnels,
- Mise en place du système d'alerte téléphonique locale « Viappel ».

Territoire concerné :

Fouras-les-Bains

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYCAF, Fouras-les-Bains.
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : SILYCAF (appui technique), Fouras-les-Bains.
- Opérations de communication consacrées à cette action : multiples supports (cf. ci-dessus)

Echéancier prévisionnel :

2012/2017

Plan de financement :

Coût global : 30 000 € HT

- Commune	100 %	30 000 €
-----------	-------	----------

Indicateurs de suivi/réussite :

Exercice de simulation : 1/an
 Réunions thématiques / nombre de participants
 DICRIM : 5 000 exemplaires
 Fonds documentaires mis en place en 2013 (SILYCAF)
 Sites internet : 1/commune
 Affichage par panneau électroluminescent

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-6

Objectif :

Communiquer, sensibiliser et informer l'ensemble de la population fréquentant temporairement ou de manière permanente le territoire de l'Ile d'Aix.

Description de l'action :

L'action consiste principalement à informer les populations permanentes et temporaires sur les risques relatifs à la submersion marine.

Plusieurs moyens de communication sont ou vont être mis en place sur la commune de l'Ile d'Aix:

- Organisation d'une réunion publique de la sécurité civile auprès de la population et des agents et conseillers communaux concernés par les secours au moins une fois tous les deux ans,
- Simulation d'un exercice grandeur nature d'une alerte rouge ; dans un premier temps avec les responsables communaux du PCS et dans un second temps avec l'ensemble de la population et les équipes de secours (2013). Par la suite, l'exercice sera réalisé au moins une fois par an.
- Présentation d'une conférence en partenariat avec l'université de La Rochelle, le SHOM et l'association locale Memoraix portant sur les risques liés à la submersion marine ; ainsi que la présentation du marégraphe présent dans le port de l'Ile d'Aix et de son exploitation dans la prévision du risque de submersion (http://refmar.shom.fr/fr/ile_d_aix). L'objectif est de développer une partie Recherche consacrée à l'île d'Aix avec l'Université de La Rochelle,
- Création d'une rubrique spécialement dédiée aux risques sur le site internet de la commune avec diffusion des documents d'informations liés à la gestion des risques (DICRIM, PCS...),
- Information spécifique lors de l'accueil de nouveaux habitants et inscription sur la liste du système d'alerte téléphonique automatique locale,
- Information spécifique auprès des loueurs (*via* l'Office du Tourisme) qui devront être sensibilisés notamment sur la présence à proximité de leur logement d'une zone refuge (assurer l'information des acquéreurs et des locataires),
- Mise en place du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de l'école de l'Ile d'Aix,
- Distribution dans les boîtes aux lettres d'informations spécifiques comme des plaquettes destinées au grand public (notamment le DICRIM et PCS public), mise à disposition dans les endroits stratégiques de l'Ile d'Aix de la documentation, affichage sur les panneaux communaux,

- Attribution auprès du personnel de mairie d'un « pack sécurité » constitué :
 - o D'un jeu de clés des véhicules ou locaux d'urgence,
 - o D'une lampe torche,
 - o D'un téléphone,
 - o D'une sacoche étanche,
 - o D'une chasuble,
 - o D'une radio VHF,
 - o D'une fiche plastifiée comportant les instructions et les coordonnées de l'ensemble des responsables communaux du PCS.

Ces éléments seront précisés suite aux retours d'expérience des simulations d'exercice d'alerte rouge,

- Mise à disposition du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) à la mairie,
- Diffusion d'informations dans la newsletter InfoAix,
- Diffusion de spots de sensibilisation sur le thème de la gestion des risques majeurs, ou informations sur un état d'alerte à bord des bateaux de la compagnie Aix Fouras,
- Mise en place de repères de laisses de mer dans les points stratégiques de l'île,
- Campagne de communication sous forme de panneaux ludiques portant sur l'explication de l'intérêt des cordons dunaires et de leurs rôles dans la protection du littoral et notamment des risques de submersion.

Territoire concerné :

Ile d'Aix

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYCAF, Île d'Aix.
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : SILYCAF (appui technique), Île d'Aix.
- Opérations de communication consacrées à cette action : multiples supports (cf. ci-dessus)

Echéancier prévisionnel :

2012/2017

Plan de financement :

Coût global : 20 000 € HT

- Commune	100 %	20 000 €
-----------	-------	----------

Indicateurs de suivi/réussite :

Exercice de simulation : 1/an

Réunions et manifestations thématiques : au moins 1/an

DICRIM : 1000 exemplaires

Pack sécurité : 10 packs sécurité

Sites internet : 1/commune



Enquête auprès de la population : 1/an

Réalisation d'un rapport de retour d'expérience

PAPI

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

COMMUNES :	ILE D'AIX	
	FOURAS-LES-BAINS	

Date : Octobre 2012

SOMMAIRE

- *FICHE D'ACTION 2.1 : Fouras-les-Bains : Intégration de la cellule de surveillance et d'alerte du SILYCAF et mise en place d'une station météorologique*
- *FICHE D'ACTION 2.2 : Ile d'Aix : Intégration de la cellule de surveillance et d'alerte du SILYCAF*
- *FICHE D'ACTION 2.3 : Réalisation d'un document sous forme de reportage photographique montrant l'évolution des côtes et des ouvrages de défense à la mer de l'île d'Aix*
- *FICHE D'ACTION 2.4 : Intégrer les communes de l'île d'Aix et de Fouras dans la mise en place d'un SIG crues et inondations*
- *FICHE D'ACTION 2.5 : Intégration de l'île d'Aix et Fouras-les-Bains dans le développement d'un partenariat dans le cadre de la surveillance et de la prévision des crues et des inondations*

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
Fiche action n° II-1

Objectif :

Fouras-les-Bains : Intégration de la cellule de surveillance et d'alerte du SILYCAF et mise en place d'une station météorologique.

Description de l'action :

La commune de Fouras-les-Bains va intégrer la cellule de surveillance et d'alerte du SILYCAF. Ce système de veille du littoral a pour objectif de permettre :

- La surveillance des secteurs les plus exposés aux phénomènes d'érosion marine (houles) et de surcote, et ayant un caractère stratégique en matière de sécurisation des populations et des biens face à la mer.
- L'intervention en urgence dans les cas représentant un danger immédiat pour la sécurité des populations et des biens.

Plus précisément sur la commune de Fouras-les-Bains, cette action consiste en la mise en place d'une station météorologique afin de permettre un suivi en temps réel des conditions atmosphériques sur le territoire du SILYCAF. La station météorologique aura au minima les fonctions de pluviographe, thermographe, barographe et anémographe. Ces données seront couplées avec le marégraphe de l'Île d'Aix pour optimiser la prévision des phénomènes hydrométéorologiques.

Le transfert de données pourra être automatisé vers un central informatique. Ces données seront triées, analysées puis diffusées sur les sites internet des 4 communes.

Aujourd'hui à Fouras, la veille est assurée de manière informelle par l'un des agents communaux. Il s'agit bien par cette action de formaliser cette démarche.

Territoire concerné :

Fouras-les-Bains

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : *SILYCAF*
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : *SILYCAF*
- Gestionnaire : *SILYCAF*
- Opérations de communication consacrées à cette action : sites internet des communes

Echéancier prévisionnel :

2013-2014

Plan de financement :

Coût global : 8 000 € HT (station météo, installation, automatisation du transfert d'info)
+ 1 ETP

- Commune	100 %	8 000 €
-----------	-------	---------

Indicateurs de suivi/réussite :

Un bilan par an des observations enregistrées

Un rapport d'analyse par an

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
Fiche action n° II-2

Objectif :

Ile d'Aix : Intégration de la cellule de surveillance et d'alerte du SILYCAF

Description de l'action :

Cette action consiste à poursuivre le travail mis en place par la commune de l'Ile d'Aix autour de l'organisation d'un système de veille du littoral à l'occasion des événements météorologiques importants ainsi que pendant les périodes de grandes marées.

L'objectif est de permettre :

- la surveillance des secteurs les plus exposés aux phénomènes d'érosion marine (houles) et de surcote, et ayant un caractère stratégique en matière de sécurisation des populations et des biens face à la mer.
- L'intervention en urgence dans les cas représentant un danger immédiat pour la sécurité des populations et des biens.

La cellule de surveillance, constituée d'élus et d'agents communaux, a déjà développé différents moyens pour anticiper une potentielle situation de crise :

- Le suivi de l'alerte météorologique (Météo-France, SHOM). Ajoutons à cela, le futur accès aux données de la station météorologique qui sera installée à Fouras (*cf. Fiche-Action II.1*).
- Le suivi des informations données par le marégraphe installé dans le port,
- Le suivi en direct sur le site internet des images de la webcam du sémaphore (projet d'en ajouter une seconde),
- Une étroite communication entre les agents de la commune et les équipages des services maritimes de l'Ile d'Aix et des croisiéristes fréquentant l'île.

Territoire concerné :

Ile d'Aix

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYCAF, *Île d'Aix*
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : *SILYCAF, Île d'Aix*
- Opérations de communication consacrées à cette action : Site internet

Echéancier prévisionnel :

Mise en place localement depuis 2010
Intégration à la cellule du SILYCAF : 2013-2014

Plan de financement :

Coût global : 5 000 € HT

- Commune	100 %	5 000 €
-----------	-------	---------

Indicateurs de suivi/réussite :

Mise en place en 2014.
Capitalisation des observations par le biais de rapports de retour d'expérience (1/an) et de fiches d'intervention (1 bilan/an).

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
Fiche action n° II-3

Objectif :

Réaliser un document sous forme de reportage photographique répertoriant et montrant l'évolution de l'ensemble des côtes et des ouvrages de défense à la mer de l'Ile d'Aix.

Description de l'action :

Cette action consiste à réaliser un document sous forme de reportage photographique de l'ensemble des côtes et des ouvrages de défense à la mer de l'Ile d'Aix.

Elle permettra de suivre de manière visuelle, tous les 2-3 ans, l'évolution de l'état des côtes, d'observer les zones les plus sensibles et éventuellement d'orienter les stratégies de défense du trait de côte. Le corpus cartographique sera actualisé en conséquence.

Territoire concerné :

Ile d'Aix

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : *Commune*
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : *Commune*
- Opérations de communication consacrées à cette action : Site internet

Echéancier prévisionnel :

2012-2017

Plan de financement :

Coût global : 5 000 € HT

- Commune	100 %	5 000 €
-----------	-------	---------

Indicateurs de suivi/réussite :

Production d'un rapport sur le reportage photographique.

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Fiche action n° II-4

Objectif :

Intégrer les communes de l'Ile d'Aix et de Fouras-les-Bains dans la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) crues et inondations en lien avec l'observatoire des enjeux et de la vulnérabilité qui se met en place sur Yves et Châtelailon-Plage.

Description de l'action :

L'action consiste en la mise en place d'une cartographie évolutive des phénomènes météorologiques exceptionnels et à leurs conséquences (surcotes, surverses, dégâts sur ouvrages) pour constituer une banque de données historiques (documents de mémoire des tempêtes de 1999 et 2010 notamment), techniques et financières des événements. La définition d'un protocole de saisie des données est indispensable pour la cohérence et l'utilisation optimale de l'outil.

Pour cette action, il pourrait être envisagé un partenariat avec l'Université de La Rochelle dans le cadre du programme Risks et du GERHICO (Groupe d'Etudes et de Recherche Historiques du Centre-Ouest). Le Forum des Marais Atlantiques pourrait également être un partenaire intéressant pour la conception d'un SIG crues et inondations.

Des conventions pourraient par ailleurs être envisagées afin que ces éléments cartographiques puissent être utilisés par les Services de l'Etat et/ou les Bureaux d'Etudes.

Afin de pouvoir intégrer l'Ile d'Aix et Fouras-les-Bains dans cette action, une convention d'utilisation des données devra être établie entre le SIG communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais et le SILYCAF.

Territoire concerné :

Ile d'Aix et Fouras-les-Bains

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : *SILYCAF*
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : *SILYCAF*
- Opérations de communication consacrées à cette action : mise en ligne sur le site Internet des communes

Echéancier prévisionnel :

2013-2017

Plan de financement :

Coût global : 20 000 € HT

- SILYCAF	100 %	20 000 €
-----------	-------	----------

Indicateurs de suivi/réussite :

Définition de l'outil et du protocole en 2013.

Mise en place opérationnelle et mise en ligne du SIG sur les sites Internet des communes en 2014.

Réunions des partenaires producteurs de données.

Capitalisation des connaissances par le biais de bilans (1/an).

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
Fiche action n° II-5

Objectif :

Intégrer les communes de l'Ile de l'Aix et de Fouras-les-Bains dans le développement d'un partenariat dans le cadre de la surveillance et de la prévision des crues et des inondations

Description de l'action :

Cette action consiste à organiser et acter les partenariats entre les différents acteurs afin de produire une réactivité optimale de la population en cas d'alerte et de phénomène à risque.

Les acteurs concernés par ce partenariat sont les gestionnaires des ouvrages hydrauliques et de protection du territoire (ASA, RFF, CEL, LPO, SRC, SACOM), le Conseil Général de Charente-Maritime, Météo France, la Préfecture, le SDIS, etc.

Il s'agit d'établir un protocole et/ou une convention partenariale ainsi qu'une liste d'interlocuteurs référents pour chaque structure concernée.

Les communes de l'Ile d'Aix et de Fouras-les-Bains seront intégrées à cette démarche.

Territoire concerné :

Communes du SILYCAF

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : *SILYCAF*
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : *SILYCAF*
- Opérations de communication consacrées à cette action : bulletins municipaux

Echéancier prévisionnel :

2013-2014

Plan de financement :

Coût global : 1 ETP du SILYCAF

- Etat 40 %
- SILYCAF 60 %

Indicateurs de suivi/réussite :

Signature du protocole et production de la liste de référents en 2013.

PAPI

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

COMMUNES :	ILE D'AIX	
	FOURAS-LES-BAINS	

Date : octobre 2012

SOMMAIRE

- *FICHE D'ACTION 3.1 : Poursuivre l'élaboration des PCS des deux communes et réfléchir sur une collaboration intercommunale*
- *FICHE D'ACTION 3.2 : Réalisation annuelle d'un exercice de simulation « Alerte rouge inondation » sur les deux communes*
- *FICHE D'ACTION 3.3 : Sensibiliser les entreprises de Fouras-les-Bains à la gestion de la crise*

Axe 3 : Alerte et gestion de crise
Fiche actions n° III-1

Objectif :

Poursuivre l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) des deux communes et réfléchir sur une collaboration intercommunale au sein du SILYCAF

Description de l'action :

Ces PCS définissent, pour chacune des communes, l'organisation prévue pour faire face à un événement consécutif à des risques majeurs connus en assurant l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population. Un tel document, défini sous l'autorité du Maire, présente :

- la commune et les différents risques existants
- l'organisation communale de crise avec des fiches actions pour chacun des responsables de gestion de crise
- les principales actions à mener pour gérer la crise
- les moyens et ressources communaux et privés recensés.

Le PCS de la commune de l'Ile d'Aix est opérationnel depuis août 2010.

Le PCS de la commune de Fouras-les-Bains a été validé en février 2011. Il a fait l'objet d'une révision en janvier 2012 afin de mettre à jour les informations qui y sont livrées et d'améliorer sa mise en pratique.

Ces deux PCS feront, chaque année, l'objet de mises à jour afin d'intégrer les éléments nouveaux notamment aux travers des retours d'expériences des exercices grandeur nature de simulation d'alerte rouge.

Les communes de l'Ile d'Aix et de Fouras-les-Bains pourraient intégrer le groupe de travail intercommunal afin d'établir un échange et une collaboration entre les communes du SILYCAF.

Plus concrètement, une réunion sera organisée chaque année, suite à la révision des PCS, avec les mairies, les services techniques et de secours afin de permettre un échange des retours d'expérience et éventuellement s'assurer de l'adéquation des politiques d'alerte et de gestion de crise avec les moyens à disposition.

Territoire concerné :

Communes du SILYCAF

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYCAF, communes.
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : communes, SILYCAF (coordination)
- Opérations de communication consacrées à cette action : PCS mis en ligne sur les sites internet de l'Ile d'Aix et de Fouras-les-Bains.

Echéancier prévisionnel :

Mise à jour annuelle des PCS des deux communes.
Création d'un groupe de travail intercommunal : 2013-2014

Plan de financement :**Coût global : 10 000 € HT**

- SILYCAF	100 %	10 000 €
-----------	-------	----------

Indicateurs de suivi/réussite :

PCS avec mises à jour disponible à la mairie et sur les sites internet des communes,
Retour et bilan sur les réunions du groupe de travail intercommunal (1/an).

Moyens d'alerte et de gestion de crise

1. Mise en place de moyens d'alerte en cas de risques

En cas d'identification de risques, de nombreux moyens d'alerte sont mis en place.

L'alerte est déclenchée consécutivement à l'émission d'un bulletin de vigilance (orange, rouge) par Météo France. Deux types de vigilances sont à surveiller : tempête et vagues / submersion marine.

La Préfecture relaie cette information de vigilance au Maire en donnant des conseils de comportement.

Une fois le Maire averti, le PCS est activé. Le Responsable des actions communales (RAC) convoque immédiatement le Poste de Commandement Communal (PCC) et les responsables communaux de gestion de crise sont alertés (équipes des centres d'accueil, équipes d'alerte, équipes techniques). Pour ce faire, le PCS est pourvu d'un schéma d'alerte accompagné d'un annuaire des personnes à prévenir.

Selon les scénarii de risques présentés dans les PCS de chacune des communes, les Maires mettent en place différents dispositifs afin d'alerter régulièrement et le plus efficacement possible la population :

- Informations disponibles dans les mairies de l'Ile d'Aix et de Fouras-les-Bains.
- Panneau avec messages électro-luminescents sur la place de la mairie à Fouras-les-Bains.
- Affichages sur des panneaux d'informations par la Mairie ou d'autres structures publiques sur les lieux stratégiques de communication (Mairie, école...). Par ailleurs, il est important d'intégrer l'information des populations touristiques. Pour ce faire les différents acteurs de la vie touristique pourront également initier des affichages dans les campings, hôtels, office du tourisme, parking de caravanes, billetterie du service maritime à Fouras, les navires du service maritime...
- Sites internet des deux communes pouvant être consultés pour suivre l'évolution de l'évènement.
- Alerte téléphonique automatisée grâce au « Contact everyone » pour la population de l'Ile d'Aix et du « Viappel » pour la commune de Fouras-les-Bains.
- Organisation et mission des équipes mobiles d'alerte terrain sur les deux communes. Sur la commune de Fouras-les-Bains, ces équipes mobiles circulent avec des voitures équipées de sonorisation ou de sirènes en cas d'alerte, éventuellement en bateau ou en barques en cas de submersion marine. De plus un élu par quartier est désigné pour faire du porte à porte si besoin. Sur la commune de l'Ile d'Aix, les équipes d'alerte disposent de deux portes voix ainsi que de trois véhicules afin d'alerter la population.

Ces moyens d'alerte permettent d'informer la population avant mais aussi durant toute la crise sur l'évolution de la situation et de diffuser des messages de confinement, de mises en

sécurité des biens et des personnes. Dans le cadre des PCS de chacune des communes, des messages « types » d'alerte et/ou d'évacuation ont été prévus avec notamment les messages d'alerte « inondation », « évacuation-inondation », « évacuation-submersion », « vents violents », « tempête » et « fortes vagues »,...

2. *Mise en place de moyens de gestion de crise*

Afin de gérer la crise, de nombreuses actions sont proposées et prévues dans le PCS de chacune des deux communes.

Tout d'abord, les Maires prennent la Direction des Opérations de Secours (DOS) en mobilisant leurs personnels communaux. Selon la nature de l'alerte, ils activent le Poste de Commandement Communal (PCC) et convoquent le Responsable des Actions Communales (RAC).

A Fouras-les-Bains et à l'Ile d'Aix, les deux RAC sont chargés d'alerter l'ensemble de leurs responsables communaux :

- La chargée de la sécurité civile (Fouras)
- Le secrétariat/accueil des sinistrés (Fouras)
- Le responsables « Logistique/Matériels » (Fouras et Ile d'Aix)
- Le responsable « Communication » (Fouras et Ile d'Aix)
- Le responsable « Population » (Fouras et Ile d'Aix)
- Le responsable « Hébergement » (Fouras et Ile d'Aix)
- Le responsable « Finances/Ravitaillement » (Fouras et Ile d'Aix)

Chacun des membres des deux PCC rempli la mission qui lui est attribuée au sein de leurs PCS respectifs.

Les équipes communales, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 17), la brigade de sapeur-pompiers de Fouras-les-Bains et de l'Ile d'Aix, la Gendarmerie de Fouras et de l'Ile d'Aix, les Associations agréées de sécurité civile (ex : La Croix rouge, L'Association Départementale de Protection civile de la Charente-Maritime), les associations et personnes bénévoles des deux communes sont mobilisés afin de participer activement et d'aider aux différentes actions qui caractérisent la gestion de la crise, parmi lesquelles :

- La mise en place de protections particulières : protection de digues (batardeaux, système amovible de protection) par les services municipaux, fermeture à la circulation de certains quartiers, de certaines avenues (avec arrêtés municipaux ou arrêtés préfectoraux d'interdiction de circuler).
- L'évacuation des populations par secteur. Une attention particulière est portée à l'aide des personnes isolées. Dans chacun des PCS, un tableau répertorie l'ensemble des personnes et les moyens de transport disponibles pour leur évacuation.
- Une note peut prévoir également l'évacuation des animaux de ferme.
- L'ouverture des centres d'accueil en prenant en considération leur capacité d'accueil et en effectuant une gestion optimale en termes de logistique, d'équipements et de ravitaillement.

Tout au long de la crise, une importante communication est mise en place entre les différents acteurs afin de coordonner au mieux les actions.

Alerté par le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS), la brigade de sapeurs-pompiers de l'Ile d'Aix et de Fouras met en place le Poste de Commandement Avancée (PCA). L'Etat-major est également chargé de prévenir l'ensemble des commandants en cas d'alerte, incitant ainsi une mobilisation du personnel et une vérification du matériel. Les sapeurs-pompiers de l'Ile d'Aix et de Fouras-les-Bains interviennent sur leurs communes suite à des appels de particuliers. En cas de crise, il n'existe aucune zone de priorité. Cependant, les alertes avec des vies humaines en jeu sont prioritaires.

La gendarmerie intervient dans la gestion de la crise en permettant notamment la facilitation de l'accès aux différentes voies de circulation.

3. Mise en place de moyens pour gérer la situation post-urgence

Après un sinistre, une solidarité post-urgence doit être mise en place aux moyens d'actions de soutien aux populations. Cette entraide s'active notamment grâce aux dispositifs mis en place par les services municipaux, les Associations agréées de sécurité civile, le SDIS, la gendarmerie, les associations locales et les habitants eux-mêmes.

Par ailleurs, des cellules d'écoute pourront être mises en place aussi bien pendant qu'après la crise afin d'assurer la prise en charge des personnes sous assistance médicale et d'assurer un soutien psychologique aux sinistrés. Dans ce cadre-là, des représentants de l'ARS seront associés à cette mission.

Suite à une situation de crise, une réunion de débriefing sera organisée avec l'ensemble des acteurs (mairies, SDIS, la brigade des sapeurs-pompiers, la gendarmerie...) afin de faire un bilan sur l'alerte et la gestion de crise. Ces retours d'expérience permettront de pointer les aspects positifs et négatifs en vue d'une amélioration des dispositifs mis en place.

Axe 3 : Alerte et gestion de crise
Fiche action n° III-2

Objectif :

Réalisation annuelle d'un exercice de simulation « Alerte rouge inondation » sur les communes d'Aix et Fouras.

Description de l'action :

Afin de préparer les populations à une situation de crise, un exercice de simulation « grandeur nature » sera organisé systématiquement une fois par an.

Les communes de l'Ile d'Aix et de Fouras-les-Bains réaliseront un exercice mobilisant leurs élus et leurs agents communaux et un second avec l'ensemble de la population courant 2013.

L'exercice sur l'île d'Aix sera réalisé sur l'ensemble de l'île, alors que sur la commune de Fouras-les-Bains la priorité sera donnée aux secteurs les plus sensibles cités ci-dessous :

- La zone de solidarité correspond à trois rues : Allée du Tourillon, boulevard de la Fumée et la Fumée et Avenue du Bois Vert pour partie.
- Quartier du Port Nord, à savoir : boulevard de la Jetée, avenue du Onze novembre, rue Armand Fallières, rue Emile Loubet, rue Eric Tabarly, rue Ferdinand Buisson, rue Paul Doumer et rue Raymond Poincaré,
- Quelques habitations au cœur d'un îlot : allée du Tourillon, le fort l'Aiguille, quelques habitations en haut de l'avenue du Bois Vert.

A charge de la commune de Fouras-les-Bains de choisir de réaliser les exercices par secteurs ou sur l'ensemble des quartiers en même temps.

Les exercices de simulation des deux communes pourraient être réalisés en même temps afin de perturber le moins possible les activités locales et notamment les liaisons maritimes entre l'Ile d'Aix et Fouras.

Afin de motiver le plus grand nombre, une communication importante sera réalisée autour de cette journée.

Par la suite, un débriefing sera organisé afin de faire un bilan de cet exercice annuel en pointant notamment les manques et défaillances du PCS et des actions de gestion de crise. Ce retour d'expérience permettra aux différents acteurs de dialoguer sur les dispositifs à améliorer, ce qui facilitera les mises à jour annuelles du PCS.

Territoire concerné :

Ile d'Aix et Fouras-les-Bains

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Ile d'Aix, Fouras-les-Bains
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Communes, SILYCAF (appui technique)
- Opérations de communication consacrées à cette action : panneaux d'affichage,

Newsletter, sites internet, courriers.

Echéancier prévisionnel :

2013-2017

Plan de financement :

Coût global : 10 000 € HT

- Ile d'Aix	50 %	5 000 €
- Fouras-les-Bains	50 %	5 000 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Mobilisation d'un maximum d'acteurs et d'habitants sur une journée.
Retour d'expérience et bilan après cet exercice de simulation annuel.

Axe 3 : Alerte et gestion de crise
Fiche action n° III-3

Objectif :

Sensibiliser les entreprises volontaires à la gestion de crise sur la commune de Fouras-les-Bains.

Description de l'action :

La création d'un document dédié aux entreprises sous le modèle d'un PCS peut permettre la sensibilisation des entreprises à la gestion du risque de submersion marine. On parle alors de Plan de Continuité d'Activité (PCA) et de Plan de Reprise d'Activité (PRA), l'objectif étant pour une entreprise :

- De mieux gérer une situation de crise majeure,
- D'anticiper les réactions et gestes à mettre en œuvre avant, pendant et après la crise,
- D'éviter de conduire à la paralysie des systèmes,
- D'assurer une activité minimale de ses services et/ou un retour progressif de son activité économique,
- De communiquer et d'associer le personnel à la gestion de la crise.

Dans ce cadre, l'élaboration d'un tel plan pourrait intégrer les informations suivantes :

- Une liste des personnes et leurs rôles en cas de crise,
- Un plan d'évacuation de l'établissement,
- Une liste du matériel de secours et sa localisation,
- Les mesures de sauvegarde à mettre en œuvre en cas d'alerte (mise en hauteur de marchandise, ...).

Les entreprises pourront être alors intégrées aux exercices de simulation d'alerte rouge.

Territoire concerné :

Fouras-les-Bains

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Commune de Fouras-les-Bains, SILYCAF
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Commune de Fouras-les-Bains, SILYCAF (appui technique)
- Opérations de communication consacrées à cette action : sites internet, lettre du Maire, Newsletter

Echéancier prévisionnel :

2013-2017

Plan de financement :

Coût global : **10 000 € HT**

- Commune	100 %	10 000 €
-----------	-------	----------



Indicateurs de suivi/réussite :

Mobilisation d'un maximum d'entreprises pour la sensibilisation.

PAPI

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME

COMMUNES :	ILE D'AIX	
	FOURAS-LES-BAINS	

Date : Octobre 2012

SOMMAIRE

- *FICHE D'ACTION 4.1 : Elaboration et mise en œuvre du PPRN-L de la commune de Fouras-les-Bains*
- *FICHE D'ACTION 4.2 : Elaboration et mise en œuvre du PPRN-L de la commune de l'Île d'Aix*
- *FICHE D'ACTION 4.3 : Révision du PLU de la commune de Fouras-les-Bains*
- *FICHE D'ACTION 4.4 : Révision du POS de la commune de l'Île d'Aix*
- *FICHE D'ACTION 4.5 : Engager une réflexion sur le projet de reconversion des zones de solidarité des communes de l'Île d'Aix et de Fouras-les-Bains*

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n° IV-1

Objectif :

Elaboration et mise en œuvre du Plan définitif de Prévention des Risques Naturels – Risques littoraux (PPRN) de la commune de Fouras-les-Bains.

Description de l'action :

Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) – Risques littoraux, a pour objectif de prendre en considération le risque de submersion marine dans les décisions d'aménagement. Il délimite notamment les zones de risque fort dans lesquelles l'urbanisation doit être interdite, ainsi que les zones de risques moyens à faibles où les constructions sont soumises à des conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation. Ce plan approuvé devient une servitude d'utilité publique annexée aux documents d'urbanisme.

Le Préfet a prescrit, par arrêté du 27 octobre 2008, l'établissement de PPRN sur les 14 communes du bassin constitué par l'estuaire de la Charente, le marais d'Yves et l'île d'Aix, parmi lesquelles la commune de Fouras-les-Bains. L'élaboration de ces PPRN est assurée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) avec l'appui du Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement (CETE) du Sud-Ouest.

Afin d'effectuer un contrôle strict de l'urbanisation, ce document délimite un zonage précis de la commune selon la nature des zones (naturelle, agricole, urbanisée) mais aussi en tenant compte de l'aléa submersion sur ces zones (aléa faible, moyen, fort). Des prescriptions réglementaires différentes sont applicables sur chacune de ces zones (zones Re, Rs1, Rs3, Rs4, Rs5 et Bs1) afin notamment d'assurer la sécurité des populations, de ne pas aggraver voire de diminuer la vulnérabilité des biens et des activités exposés, de ne pas entraîner une pollution des eaux.

L'application anticipée du PPRN-Risques littoraux de la commune de Fouras-les-Bains a été approuvée par Arrêté Préfectoral le 27 juillet 2011. Reste à élaborer le PPRN-Risques littoraux définitif sur ce territoire.

Dès l'approbation du PPRN-L définitif, celui-ci sera annexé au Plan Local d'Urbanisme.

Territoire concerné :

Fouras-les-Bains

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Etat
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Commune

- Opérations de communication consacrées à cette action : site Internet de la commune,
document papier

Echéancier prévisionnel :

Application anticipée approuvée le 27 juillet 2011

Elaboration du PPRN-L définitif 2012-2013

Plan de financement :

Coût global : NC

- Etat 100 %

Indicateurs de suivi/réussite :

Approbation de l'application du PPRN-L de Fouras-les-Bains qui sera annexée au PLU.

Prise en compte du PPRN dans les futurs projets d'urbanisme et cohérence entre tous les documents d'aménagement du territoire.

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n° IV-2

Objectif :

Elaboration et mise en œuvre du Plan définitif de Prévention des Risques Naturels – Risques littoraux (PPRN-L) de la commune de l'Île d'Aix.

Description de l'action :

Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) – Risques littoraux, a pour objectif de prendre en considération le risque d'érosion et de submersion marine dans les décisions d'aménagement. Il délimite notamment les zones de risque fort dans lesquelles l'urbanisation doit être interdite, ainsi que les zones de risques moyens à faibles où les constructions sont soumises à des conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation. Ce plan approuvé devient une servitude d'utilité publique annexée aux documents d'urbanisme.

Le Préfet a prescrit, par arrêté du 27 octobre 2008, l'établissement de PPRN sur 14 communes du bassin constitué par l'estuaire de la Charente, le marais d'Yves et l'île d'Aix. L'élaboration de ces PPRN est assurée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) avec l'appui du Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement (CETE) du Sud-Ouest.

Afin d'effectuer un contrôle strict de l'urbanisation, ce document délimite un zonage précis de la commune selon la nature des zones (naturelle, agricole, urbanisée) mais aussi en tenant compte de l'aléa submersion sur ces zones (aléa faible, moyen, fort) et érosion marine. Des prescriptions réglementaires différentes sont applicables sur chacune de ces zones (zones Re, Rs1, Rs3, Rs4, Bs1 et Bs1-1) afin notamment d'assurer la sécurité des populations, de ne pas aggraver voire de diminuer la vulnérabilité des biens et des activités exposés, de ne pas entraîner une pollution des eaux.

L'application anticipée du PPRN-Risques littoraux de la commune de l'Île d'Aix a été approuvée par Arrêté Préfectoral le 6 mars 2012. Reste à élaborer le PPRN-Risques littoraux définitif sur ce territoire.

Dès l'approbation du PPRN-L définitif, celui-ci sera annexé au Plan Local d'Urbanisme.

Territoire concerné :

Ile d'Aix

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Etat
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Commune de l'Île d'Aix
- Opérations de communication consacrées à cette action : site Internet de la commune, document papier

Echéancier prévisionnel :

Application anticipée approuvée le 6 mars 2012
Elaboration du PPRN-L définitif 2012-2013

Plan de financement :

Coût global : NC

- Etat 100 %

Indicateurs de suivi/réussite :

Approbation de l'application du PPRN-L de l'Île d'Aix qui sera annexée au PLU.
Prise en compte du PPRN dans les futurs projets d'urbanisme et cohérence entre tous les documents d'aménagement du territoire.

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n° IV-3

Objectif :

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Fouras-les-Bains.

Description de l'action :

Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en vigueur de Fouras-les-Bains a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 1978. Ce document a, par la suite, connu plusieurs révisions et modifications. La révision du POS et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été prescrite par délibération en date du 30 novembre 2001 par le conseil municipal conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Urbanisme et a été approuvé le 29 septembre 2011.

Fouras est aujourd'hui confrontée à la raréfaction des disponibilités foncières sur son territoire qui apparaît fortement marqué par la présence de risques (inondation et retrait-gonflement de sol) et par les orientations de la Loi Littoral. L'un des principaux enjeux pour la commune est donc de se donner les moyens d'accueillir une population nouvelle de manière maîtrisée et raisonnée.

L'une des orientations du PLU vise à prendre en compte rigoureusement la gestion des risques naturels dans l'aménagement du territoire communal qui est apparue particulièrement importante à l'occasion de la tempête Xynthia.

Les dispositions réglementaires du PPRN- Risques littoraux seront prises en compte dès leurs approbations.

Territoire concerné :

Fouras-les-Bains

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Commune de Fouras-les-Bains
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Commune de Fouras-les-Bains
- Opérations de communication consacrées à cette action : site internet, document papier, affichage municipal et lettre du Maire.

Echéancier prévisionnel : 2013-2014**Plan de financement :**

Coût global : 50 000 € HT

- Commune	100 %	50 000 €
-----------	-------	----------

Indicateurs de suivi/réussite :

Révision du PLU engagée en 2012.

PPRN-L approuvé sera adossé au PLU

Prise en compte du PLU dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme du territoire.

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n° IV-4

Objectif :

Révision du POS de la commune de l'Ile d'Aix

Description de l'action :

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de l'Ile d'Aix est le document qui régit les possibilités de construction sur le territoire de la commune. Sa dernière mise à jour date du 22 octobre 2001.

En préfiguration de l'application du PPRN- Risques littoraux, érosion et submersions marines « Estuaire de la Charente – Marais d'Yves – Ile d'Aix », les dernières évolutions du POS prévoit :

- d'autoriser la réalisation de châssis de toiture afin de permettre la mise en sécurité des personnes en réalisant un lieu de refuge par habitation.
- La possibilité d'aménager les combles dans certains secteurs sauf ceux soumis au déferlement.

Afin d'assurer une cohérence entre les différents documents d'aménagement et d'urbanisme de la commune, la révision du POS sera conforme au cadre réglementaire imposé par le PPRN-Risques Littoraux.

Territoire concerné :

Ile d'Aix

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Commune de l'Île d'Aix
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Commune de l'Ile d'Aix
- Opérations de communication consacrées à cette action : site internet, document papier

Echéancier prévisionnel : 2013-2014

Plan de financement :

Coût global : 30 000 € HT

- Commune 100 % 30 000 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Validation de la modification du POS avant 2016

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n° IV-5

Objectif :

Engager une réflexion sur le projet de reconversion des zones de solidarité des communes de l'Ile d'Aix et de Fouras-les-Bains.

Description de l'action :

Suite à la tempête Xynthia, des périmètres d'acquisition amiable dénommés « zone de solidarité » et regroupant des locaux sinistrés ou menacés ont été délimités.

- Sur la commune de Fouras-les-Bains, une partie de la presqu'île de la Pointe de La Fumée a été classé en zone de solidarité. La zone de solidarité compte 116 habitations, 8 commerces et quelques locaux d'activités. A ce jour, 49 maisons ont été rachetées par l'Etat sur la Pointe de La Fumée et trois autres font l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).
- Sur la commune de l'Ile d'Aix, 8 biens sont localisés en zone de solidarité. A ce jour, 5 maisons ont été rachetées par l'Etat et une fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Une étude, portée la DREAL de la Charente-Maritime, est actuellement en cours concernant la reconversion des zones de solidarité. Cette étude permet d'engager une première réflexion sur la reconversion des zones de solidarité. Il s'agit de valoriser les sites et de les aménager en zone d'activités économiques diurnes et en espaces verts.

Territoire concerné :

Ile d'Aix et Fouras-les-Bains

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Etat.
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Communes, Etat.
- Opérations de communication consacrées à cette action : site internet, document papier.

Echéancier prévisionnel :

2013-2014

Plan de financement :

Coût global : NC

- Etat 100 %



Indicateurs de suivi/réussite :

Rapport de l'étude de la DREAL avec plan de reconversion

PAPI

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

COMMUNES :	ILE D'AIX	
	FOURAS-LES-BAINS	

Date : Octobre 2012

SOMMAIRE

- *FICHE D'ACTION 5.7.1 : Etude de diagnostic de la digue de Jeamblot*
- *FICHE D'ACTION 5.7.2 : Etude de diagnostic au niveau des digues des Ormeaux et de Coudepont*
- *FICHE D'ACTION 5.7.3 : Etude de simulation d'une rupture des douves/remparts et analyse des conséquences sur l'inondabilité de l'Île d'Aix*
- *FICHE D'ACTION 5.ZE.1 : Intégrer les communes de l'île d'Aix et de Fouras-les-Bains dans le diagnostic de la vulnérabilité des personnes et des biens piloté par le SILYCAF.*
- *FICHE D'ACTION 5.ZE.2 : Réduction de la vulnérabilité du bâti au moyen de prescriptions relatives aux codes réglementaires.*
- *FICHE D'ACTION 5.ZE.3 : Engager des actions d'accompagnement de mise en sécurité par des stratégies spéciales dans certains secteurs soumis au risque de submersion marine.*

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° V-7-1

Objectif :

Secteur 7 : Ile d'Aix

Etude de diagnostic de la digue de Jeamblet

Description de l'action :

Le diagnostic se basera sur une inspection visuelle détaillée de chaque partie de la digue (crête d'ouvrage, talus, pied, terrain naturel en retrait) et sur des sondages géotechniques (carottage) et/ou géophysiques (cavités dans le corps de l'ouvrage).

Cette étude reposera sur les éléments de mission suivants :

- diagnostic exhaustif des ouvrages de protection actuels,
- dimensionnement des ouvrages selon la cote de protection définie et propositions de confortement,
- estimation sommaire des aménagements.

Les résultats de l'étude permettront d'orienter la démarche à suivre pour définir les travaux de confortement de l'ouvrage. A l'issue, il pourra être lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de confortement de l'ouvrage (reprise du talus en enrochements, reprise des maçonneries, injections de coulis...).

A l'heure actuelle, deux hypothèses sont discutées :

- une restauration à l'identique de l'ouvrage de protection,
- un confortement et une mise à la cote de l'ouvrage existant dans la continuité des prescriptions de l'étude EGIS Eau.

Territoire concerné :

Commune de l'Ile d'Aix

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : CG 17
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Île d'Aix, CG 17
- Opérations de communication consacrées à cette action :
 - o Mise en ligne sur le site Internet de la commune,
 - o Affichage sur les panneaux municipaux

Echéancier prévisionnel :

2014

Plan de financement :

Coût global de l'étude : 60 000 € HT

- Etat (FPRNM)	50 %	30 000 € HT
- Ile d'Aix	30 %	18 000 € HT
- Conseil Général 17	20 %	12 000 € HT

(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, l'Agence de l'Eau...)

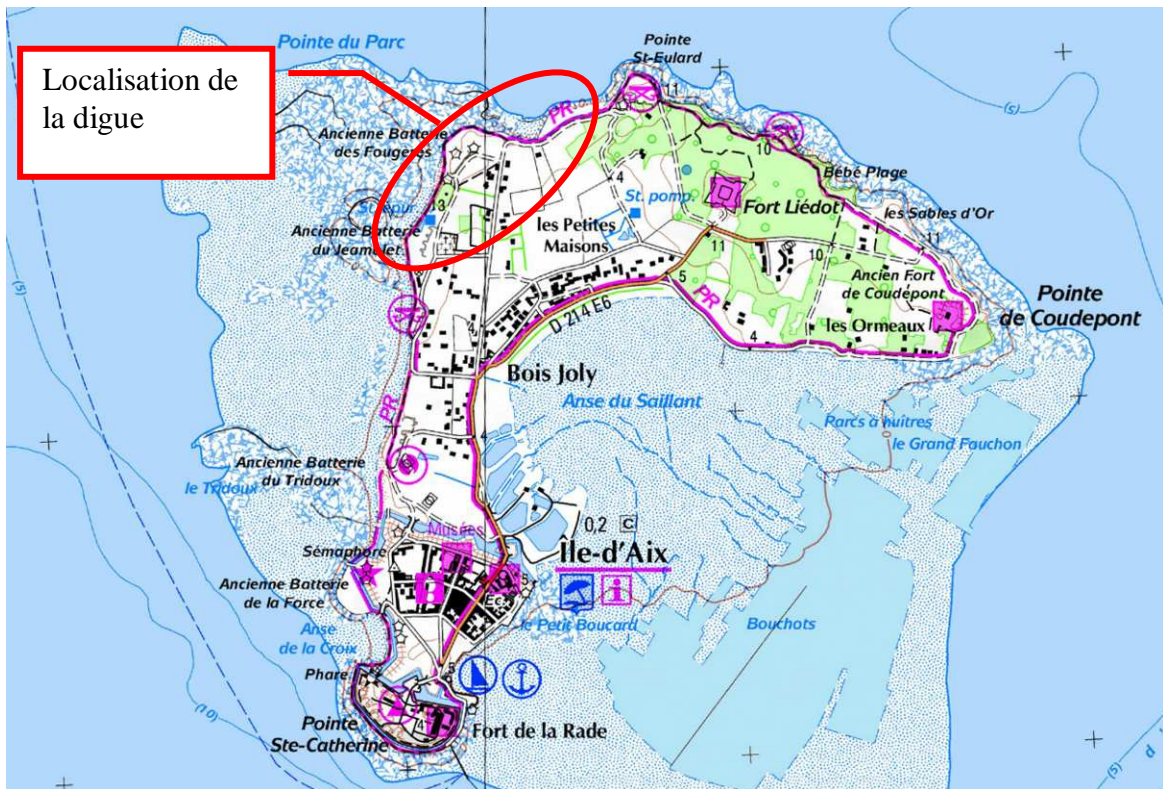
Indicateurs de suivi/réussite :

- Résultats du diagnostic et solution d'aménagement retenue

Digue de Jeamblet



Localisation de la digue



Caractéristique de l'ouvrage

Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)

Nature de l'ouvrage : perré en maçonnerie
Longueur : ± 1100 m
Cote de protection actuelle¹ : 5.04 m NGF

- Dégradations localisées (fissures, affouillement, renards, tassement des enrochements...)

¹ Cote minimale relevée

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° V-7-2

Objectif :

Secteur 7 : Ile d'Aix

Etude de diagnostic au niveau de l'ouvrage de protection des Ormeaux et de Coudepont

Description de l'action :

Le diagnostic se basera sur une inspection visuelle détaillée de chaque partie de la digue (crête d'ouvrage, talus, pied, terrain naturel en retrait) et sur des sondages géotechniques (carottage) et/ou géophysiques.

Cette étude reposera sur les éléments de mission suivants :

- diagnostic exhaustif des ouvrages de protection actuels,
- dimensionnement des ouvrages selon la cote de protection définie et propositions de confortement,
- évaluation hydraulique (modélisation) à l'état projeté pour les scénarios de référence,
- estimation sommaire des aménagements.

Les résultats de l'étude permettront d'orienter la démarche à suivre pour définir les travaux de confortement de l'ouvrage. A l'issue, il pourra être lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de confortement de l'ouvrage (reprise du talus en enrochements, reprise des maçonneries, injections de coulis...).

A l'heure actuelle, il est envisagé une simple restauration avec reprise des enrochements sur géotextile.

Notons une particularité à ce futur aménagement : la présence de la canalisation pour l'Alimentation en Eau Potable de l'Île d'Aix. Il est indispensable de prendre en compte l'existence de cette conduite d'eau dans l'étude de diagnostic. En effet, elle représente un enjeu majeur pour la population aixoise.

Territoire concerné :

Commune de l'Île d'Aix

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : CG 17
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Île d'Aix, CG 17

- Opérations de communication consacrées à cette action :
 - o Mise en ligne sur le site Internet de la commune,
 - o Bulletins municipaux.

Echéancier prévisionnel :

2014

Plan de financement :

Coût global de l'étude : 60 000 € HT

- Etat (FPRNM)	50 %	30 000 € HT
- Conseil Général 17	20 %	12 000 € HT
- Île d'Aix	30 %	18 000 € HT

(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, la CAPR, l'Agence de l'Eau...)

Indicateurs de suivi/réussite :

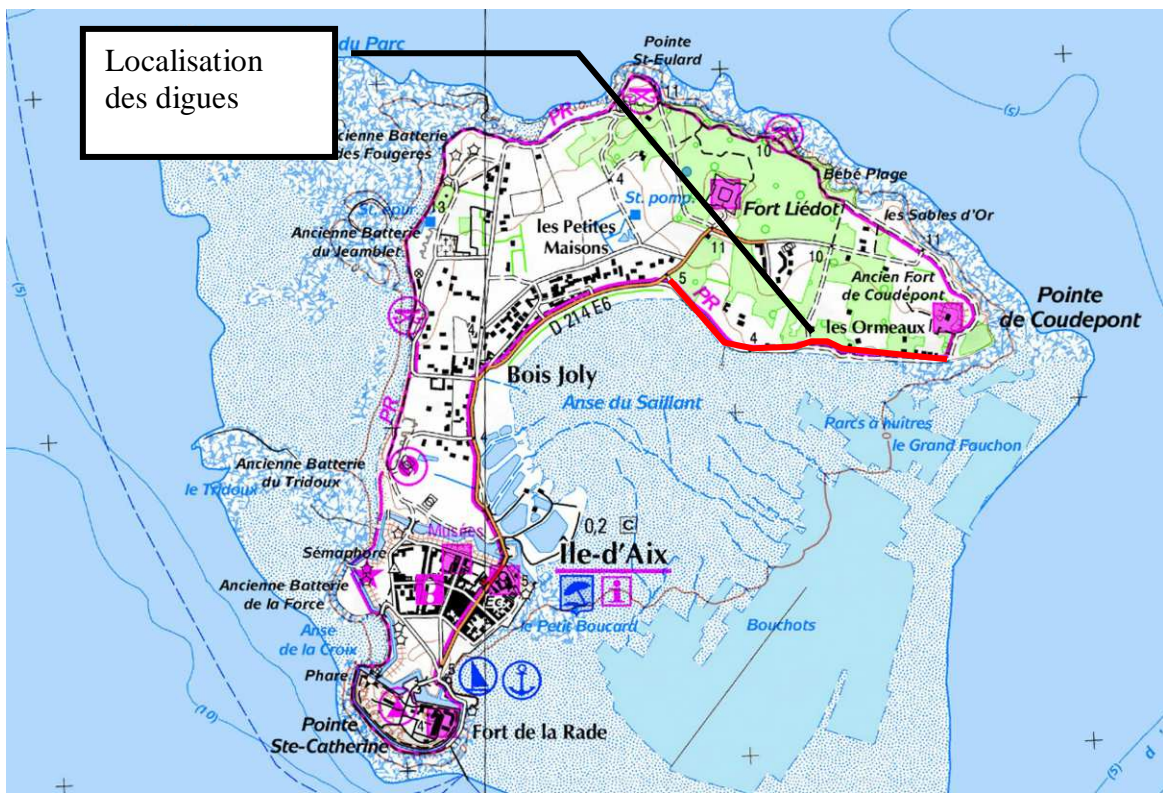
- Résultats du diagnostic et solution d'aménagement retenue
- Suivi des travaux et Procès-verbal de réception des travaux

Annexe - Fiche d'action n°V-7-2

1/2

Digue des Ormeaux

Digue de Coudepont



Caractéristique de l'ouvrage

Nature de l'ouvrage : Mur poids en maçonnerie + talus en enrochement + cordon dunaire

Longueur : ± 1 000 m

Cote de protection actuelle² : ± 4 m NGF

Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)

- Erosion marine : diminution du stock sableux
- Dégradations localisées (fissures, affouillement, renards, tassement des enrochements...)
- Cote de protection actuelle inférieure à la cote de protection retenue.

² Cote minimale relevée

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° V-7-3

Objectif :

Secteur 7 : Ile d'Aix

Etude de simulation d'une rupture des douves/remparts et analyse des conséquences sur l'inondabilité de l'île d'Aix

Description de l'action :

Cette action consiste à réaliser une étude hydraulique sur la propagation des hydrogrammes de rupture pour définir les zones de risque en cas de brèches au droit de l'ouvrage de protection de la Pointe Sainte Catherine.

L'étude reposera sur :

- une analyse fonctionnelle de l'ouvrage et de son environnement (diagnostic)
- une identification et caractérisation des potentiels de dangers
- une caractérisation de l'aléa (effet de houle au droit de l'ouvrage)
- une identification du risque (submersion, inondation)

Les résultats de l'étude hydraulique permettront d'orienter la démarche à suivre pour définir les travaux de confortement de l'ouvrage.

Territoire concerné :

Commune de l'Île d'Aix

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : CG 17
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Île d'Aix, CG17
- Opérations de communication consacrées à cette action :
 - Mise en ligne sur le site Internet de la commune,
 - Bulletins municipaux

Echéancier prévisionnel :

2013

Plan de financement :

Coût global : 20 000 € HT

- Etat (FPRNM)	50 %	10 000 € HT
- Communes	30 %	6 000 € HT
- Conseil Général 17	20 %	4 000 € HT

(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, l'Agence de l'Eau...)

Indicateurs de suivi/réussite :

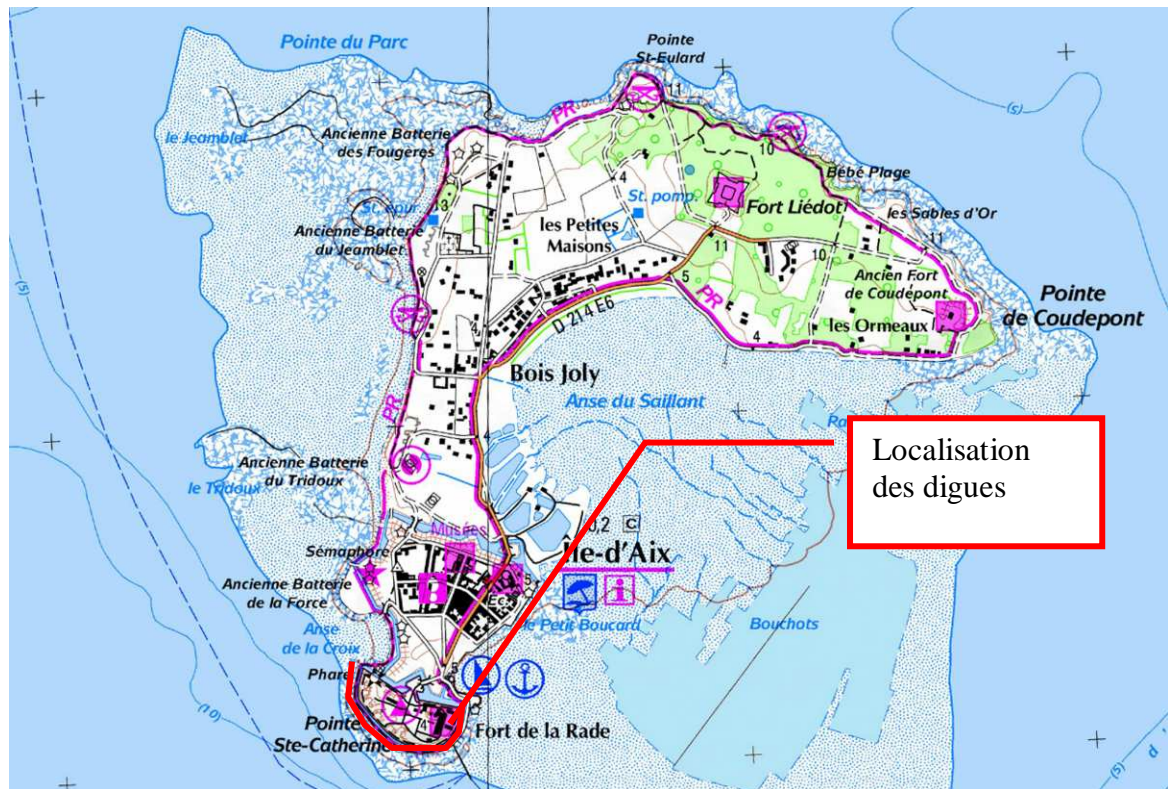
- Résultats de l'étude

Annexe - Fiche d'action n°V-7-3

1/2

Digue de la
pointe Ste
Catherine

Embarcadère



Caractéristique de l'ouvrage

Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)

Nature de l'ouvrage : Mur poids en
maçonnerie

Longueur : ± 800 m

Cote de protection actuelle³ : ± 4.00 m NGF

- Dégradations localisées (fissures, affouillement, renards, tassement des enrochements...)

³ Cote minimale relevée

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche actions n° V-ZE-1

Objectif :

Intégrer les communes de l'Ile de d'Aix et de Fouras-les-Bains dans le diagnostic de la vulnérabilité des personnes et des biens piloté par le SILYCAF.

Description de l'action :

La connaissance de la vulnérabilité du bassin de risque est essentielle pour assurer une parfaite cohérence des dispositifs de prévention et de protection mis en place pour faire face aux submersions marines.

Avant même de prévoir des actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, il est donc primordial de définir un diagnostic mesurant la vulnérabilité sur ce territoire par la réalisation de différentes études dont certaines ont déjà été réalisées.

Les études déjà menées ont permis de définir différents zonages du territoire selon l'aléa (faible, moyen, fort) et les dangers encourus.

Des études complémentaires pourraient être mises en place afin de posséder des informations complémentaires quant à la vulnérabilité du territoire global des communes du SILYCAF.

- Aussi, des études pourront être développées plus précisément sur la vulnérabilité des bâtiments publics, des routes et autres voies d'accès, des habitations et des personnes.
- Dans ce sens, il serait pertinent de cibler les quartiers soumis à un risque de submersion fort et d'en faire des **secteurs prioritaires**. Sur ces quartiers, il pourra être pertinent d'analyser le bâti, toutes les cotes plancher des différentes habitations et d'établir des mesures collectives mais aussi individuelles en vue de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.
- Une étude pourra être menée afin d'identifier les enjeux majeurs pour améliorer la résilience et favoriser un retour à la normale rapide et optimal.

Enfin, il pourra être intéressant d'étudier la vulnérabilité du territoire dans le cas d'une concomitance d'un évènement de submersion marine et d'un épisode pluvieux.

Ce travail pourrait être réalisé de concert avec la veille et les études menées par l'observatoire des enjeux et de la vulnérabilité.

Territoire concerné :

SILYCAF

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYCAF
Modalités de pilotage, suivi, etc. : SILYCAF
- Opérations de communication consacrées à cette action : communication à l'issu des

études		
Echéancier prévisionnel :		
2013-2017		
Plan de financement :		
Coût global : 50 000 € HT		
- Etat	50 %	25 000 €
- Communes	50 %	25 000 €
Indicateurs de suivi/réussite :		
Présentation d'une étude globale de vulnérabilité du territoire avec simulation d'événements concomitants d'ici 2016.		

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° V-ZE-2

Objectif :

Réduction de la vulnérabilité du bâti au moyen de prescriptions relatives aux codes réglementaires

Description de l'action :

Afin de réduire la vulnérabilité du bâti, de concevoir un aménagement plus respectueux des risques et ainsi garantir la sécurité des personnes, des recommandations voire prescriptions urbanistiques émanant principalement des codes de la construction, du patrimoine et de l'environnement doivent être considérées.

Un certain nombre de mesures d'équipement ou d'aménagement, pouvant être mises en œuvre à l'occasion d'une réfection ou d'une construction et permettant de limiter les dommages entraînés par une inondation, pourraient être imposées à certains bâtis localisés dans des zones soumises à un danger. On peut citer comme exemples de mesures :

- Création d'une zone refuge à l'étage pour les biens et les personnes,
- Conception d'un escalier d'accès par l'intérieur et l'extérieur rendant l'évacuation des habitants plus aisée,
- Mise hors d'eau des réseaux et équipements (chaudière, réseau électrique, installation téléphonique...),
- Arasement de seuils et obturation des ouvertures étroites (par batardeau...),
- Contrôles des objets flottants, dangereux ou polluants,
- Pose de repères de piscines, de fossés ou de puits,
- Ouverture de toiture,
- Clapet anti-remontée d'eau sur les réseaux d'eaux usées.

De telles mesures permettraient d'adapter les différents bâtis au risque de submersion marine mais favoriseraient également une amélioration de la résilience par accélération du retour à un état normal.

Les études réalisées dans le cadre du diagnostic de la vulnérabilité sur ce territoire permettront d'imposer, sur le bâti futur, certaines prescriptions selon les secteurs. Ces dernières seront intégrées au PPRN-Risques littoraux qui est annexé au PLU/POS.

Ces études permettront également de réaliser un cahier des charges sur le bâti existant, qui pourrait être intégré au PLU/POS.

Le guide de la DDTM intitulé « Tempête Xynthia : Guide spécifique aux zones jaunes de Xynthia » informe les populations du département de la Charente-Maritime sur les recommandations à suivre pour se réinstaller dans une maison plus sûre et de rendre le bâti plus apte à résister aux submersions. Dans le cadre de ce guide, les recommandations n'ont qu'une valeur de conseil puisqu'elles dépendent des possibilités techniques et financières de chacun.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de l'Ile d'Aix prévoit l'attribution de subventions particulières aux personnes à revenu modeste (sous condition de ressources) afin

de leur permettre de réaliser les travaux de mise en sécurité. Afin de faciliter la prise en compte de ces recommandations par les populations, un appui technique mais aussi administratif pourrait être développé.

Pour la commune de Fouras-les-Bains, un cahier des charges résumant les recommandations et les prescriptions visant à prévenir les risques liés aux submersions-inondations dans la construction pourrait être produit afin d'informer les habitants des quartiers les plus sensibles.

Territoire concerné :

Ile d'Aix et Fouras-les-Bains

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : communes
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : communes
- Opérations de communication consacrées à cette action : sites internet, bulletins municipaux, lettre du Maire.

Echéancier prévisionnel :

2013-2017

Plan de financement :

Coût global : 20 000 € HT

- | | | |
|------------|------|----------|
| - Etat | 50 % | 10 000 € |
| - Communes | 50 % | 10 000 € |

Indicateurs de suivi/réussite :

Préconisations et prescriptions de construction intégrées aux PPRN et au PLU d'ici 2017
Création d'un cahier des charges par la communes de Fouras

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° V-ZE-3

Objectif :

Engager des actions d'accompagnement de mise en sécurité par des stratégies spéciales dans certains secteurs soumis au risque de submersion marine.

Description de l'action :

Sur le territoire du SILYCAF, différents secteurs sont soumis au risque de submersion marine et feront l'objet de prescriptions spécifiques afin de réduire leur vulnérabilité et d'assurer leur mise en sécurité.

Au niveau de l'Ile d'Aix, les actions de réduction de la vulnérabilité entreprises sont les suivantes :

- Amélioration du ressuyage des eaux de surverse,
- Création d'un muret de protection sur la côte Est,
- Renforcement du cordon littoral et des ouvrages de protection à l'Ouest,
- Etudes de diagnostic des défenses de cote : Jeamblet, Coudepont, Sainte Catherine
- Réflexion sur la reconversion de la zone de solidarité,
- Suivi des préconisations issues du PPRN relatives aux codes réglementaires,
- Actions d'information et de prévention auprès des populations (PCS, PPMS, DICRIM, reportage photo, exercice d'alerte rouge),
- Mise en place de repères de laisse de mer.

Sur la commune de Fouras :

- Amélioration du ressuyage des eaux de surverse,
- Travaux de renforcement des défenses de côtes de la Pointe de la Fumée,
- Renforcement du muret de la Plage Nord,
- Réflexion sur la reconversion de la zone de solidarité,
- Suivi des préconisations issues du PPRN relatives aux codes réglementaires,
- Actions d'information et de prévention auprès des populations (PCS, PPMS, DICRIM, info spécifique entreprises, station météo, exercice d'alerte rouge),
- Mise en place de repères de laisse de mer.

Territoire concerné :

Ile d'Aix et Fouras-les-Bains

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYCAF
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : SILYCAF
- Opérations de communication consacrées à cette action : cf. Fiches-Actions

Echéancier prévisionnel :

2013-2017

Plan de financement :

Coût global : 1 ETP du SILYCAF

- SILYCAF 100 %

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation des défenses contre la mer



Résultats d'études

Prescriptions de construction et d'occupation adossées aux PLU et aux PPRN.

PAPI

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

AXE 6 : RALENTISSEMENTS DES ECOULEMENTS

COMMUNES :	ILE D'AIX	
	FOURAS-LES-BAINS	

Date : Octobre 2012

SOMMAIRE

- *SECTEUR 6 : Fouras-les-Bains*
 - Fiche action 6.6.1 Amélioration du ressuyage des eaux de surverse sur la partie Est de la Pointe de la Fumée

- *SECTEUR 7 : Ile d'Aix*
 - Fiche action 6.7.1 Amélioration du ressuyage des eaux de surverse sur l'ensemble de l'Île d'Aix

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Fiche action n° VI-6-1

Objectif :

Secteur 6 : Fouras-les-Bains

Amélioration du ressuyage des eaux de surverse sur la partie Est de la pointe de La Fumée

Description de l'action :

L'objectif de cette action est d'améliorer le ressuyage des eaux de surverse sur la Pointe de La Fumée, plus précisément au droit du quartier dit « port nord ». Une étude hydraulique, complémentaire au Schéma Directeur de gestion des eaux pluviales réalisé sur la commune de Fouras fin 2011, a été menée par l'UNIMA : « Etude d'aménagements de protection à la mer de la Pointe de La Fumée » en 2012.

Cette étude hydraulique a porté sur le dimensionnement des ouvrages d'évacuation des eaux de franchissement sur la partie Est de la pointe de La Fumée (secteur Port Nord) en prenant en considération les différents dispositifs de défense à la mer proposés et développés dans l'étude « Dispositifs de défense contre la mer des zones sensibles à la submersion » d'EGIS EAU (septembre 2012).

Les propositions d'aménagements retenues pour assurer le ressuyage des eaux de submersion post tempête sont les suivantes (cf. plan en annexe) :

- Zone 1 : le réseau existant est suffisant pour permettre l'évacuation des eaux restant dans le quartier port nord en fin de submersion. L'aménagement envisagé correspond à la mise en place de grilles avaloirs supplémentaires afin d'accélérer le ressuyage.
- Zones 2,3 et 4 : l'évacuation de ces trois zones ne pouvant se faire directement du fait que deux d'entre elles soient dépourvues d'exutoires, il est proposé de mettre en place, sous la voirie du 11 novembre, une canalisation d'évacuation. En association, un réseau de fossés devra être créé dans la prairie du casino afin de drainer les eaux vers l'exutoire.

Par ailleurs, afin d'améliorer les conditions d'évacuation, le réseau devra être entretenu par la collectivité (inspections régulières, hydro-curage, entretien des fossés).

Territoire concerné :

Commune de Fouras-les-Bains

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Fouras-les Bains
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Fouras-les-Bains

- Gestionnaire : Fouras-les-Bains
- Opérations de communication consacrées à cette action :
 - o Communication sur le site Internet

Echéancier prévisionnel :

2014-2015

Plan de financement :

Coût global : 80 000 € HT

- Etat (FPRNM)	40 %	32 000 € HT
- Région	20 %	16 000 € HT
- Conseil Général 17	20 %	16 000 € HT
- Fouras-les-Bains	20 %	16 000 € HT

(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, l'Agence de l'Eau...)

Indicateurs de suivi/réussite :

- Résultats d'étude et propositions d'aménagement
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception des travaux

Annexe - Fiche d'action n°VI-6-1		1/1
Caractéristique de l'ouvrage	Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)	
<u>Nature de l'ouvrage</u> : réseau de canalisations enterrées raccordé à deux exutoires au droit du quartier port nord. Réseau inexistant au quartier Bois Vert	- Aucun réseau de collecte des eaux de ruissellements, ni d'exutoire sur le quartier Bois Vert	
Type de travaux à réaliser⁴	<u>Terrassement</u> :	Déblais pour réalisation du réseau de fossé à ciel ouvert Déblais/remblais pour réalisation des tranchées pour la pose des canalisations et des grilles avaloirs
	<u>Hydraulique</u> :	Mise en place de canalisations Mise en place des grilles avaloirs Mise en place d'un clapet anti-retour
		
Démarche à mener pour	Marché de maîtrise d'œuvre	Avant-Projet (propositions d'aménagement) PROjet (étude détaillée de la solution retenue) Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)

⁴ Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

atteindre l'objectif	Etudes réglementaires ⁵	Concertation Ex loi littoral Loi Eau (Déclaration) Déclaration d'intérêt général DPM
Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Raccordement des ouvrages au droit des digues de protection contre la mer 	
Coût d'entretien et de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien et surveillance : 5 000€ / an 	

⁵ Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Fiche action n° VI-7-1

Objectif :

Secteur 7 : Ile d'Aix

Amélioration du ressuyage des eaux de surverse sur l'ensemble de l'île d'Aix

Description de l'action :

L'étude « Dispositifs de défense contre la mer des zones sensibles à la submersion » d'EGIS EAU (septembre 2012) (cf. axe 7) a permis d'apporter des propositions d'aménagements de protection des habitations et des installations abritant des activités diurnes. Ces dispositifs de protection envisagés permettent de limiter considérablement les submersions. Néanmoins, des franchissements sont possibles sur le secteur de la plage de Tridoux. Afin de limiter l'impact de ces franchissements, une étude hydraulique a été réalisée sur la commune de l'île d'Aix afin d'envisager une amélioration du ressuyage des eaux de surverse sur l'île, y compris la capacité de stockage et la gestion des douves.

Cette étude hydraulique, menée par l'UNIMA, a été réalisée en prenant en considération la concomitance d'un évènement majeur de type submersion marine et d'un évènement pluvieux important.

Le principe de gestion des eaux de franchissement et de ruissellement en cas de concomitance avec un évènement pluvieux est le stockage dans les douves existantes. Le stockage de ces eaux nécessite des aménagements permettant d'assurer le ressuyage des bassins versants (cf. plan annexe) :

- restauration de la vanne existante permettant la communication entre la douve nord et la douve ouest,
- reprofilage du fond de la douve ouest sur 200 m² pour assurer le transit des eaux entre la douve nord et la douve ouest,
- mise en place d'une canalisation Ø600 mm en bordure de la RD sur 240 ml permettant la liaison des bassins versants,
- reprofilage du fossé existant en bordure de la RD sur 180 ml,
- mise en place d'une canalisation Ø600 mm sur 60 ml permettant la liaison du fossé existant à la douve nord,
- mise en place d'une canalisation Ø300 mm sur 650 ml le long du muret anti-submersion de l'Anse du Saillant afin de permettre l'évacuation des eaux de ruissellement.

Par ailleurs, la gestion des marais et des douves en cas de tempête est un paramètre essentiel de la gestion de crise lors de submersions marines et en concomitance avec des niveaux d'eau importants dans les marais.

Aussi, il sera important d'engager une réflexion afin de définir des niveaux de gestion des douves en fonction de l'alerte et de planifier l'intervention des agents municipaux qui auront été désignés dans le cadre des astreintes.

Territoire concerné :

Commune de l'île d'Aix

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYCAF
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Ile d'Aix
- Gestionnaire : Île d'Aix
- Opérations de communication consacrées à cette action :
 - o Communication sur le site Internet
 - o Affichage sur les panneaux communaux.

Echéancier prévisionnel :

2015-2016

Plan de financement :

Coût global : 440 000 € HT

- Etat (FPRNM)	40 %	176 K€ HT
- Région	20 %	88 K€ HT
- Conseil Général 17	20 %	88 K€ HT
- Commune	20 %	88 K€ HT

(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CG17, le CR, l'Agence de l'Eau...)

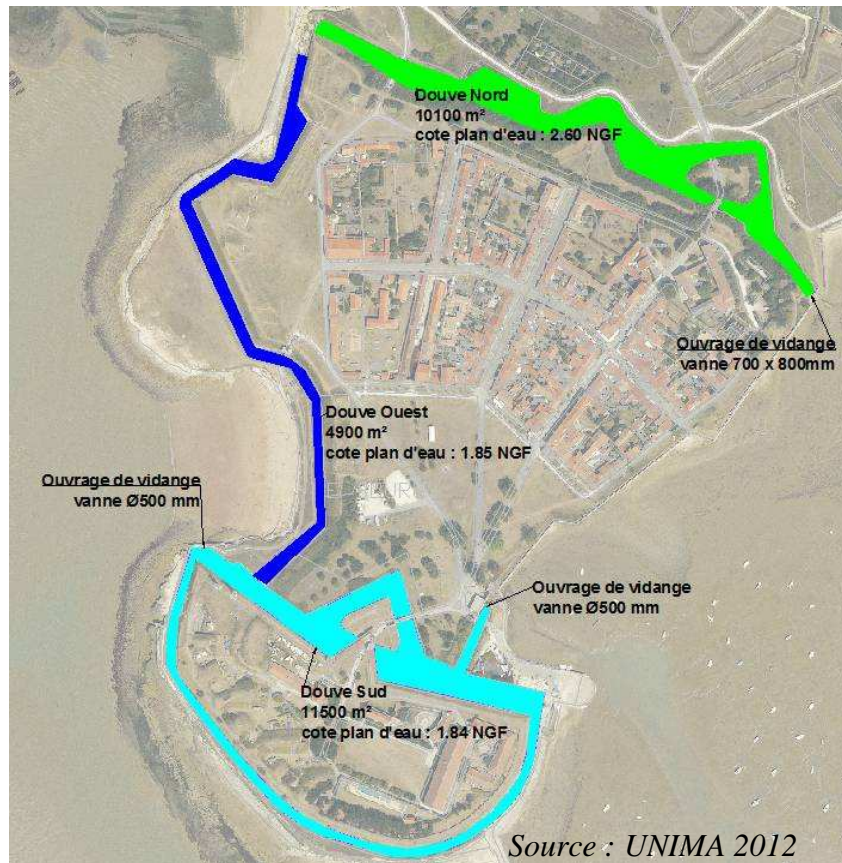
Indicateurs de suivi/réussite :

- Résultats d'étude et propositions d'aménagement
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception des travaux

Annexe - Fiche d'action n°VI-7-1

1/3

Exutoire de la douve nord



Caractéristique de l'ouvrage

Superficie des douves : 26 500 m²

Volume de stockage possible : environ 16 000 m³ avant débordement au droit du chemin des marais.

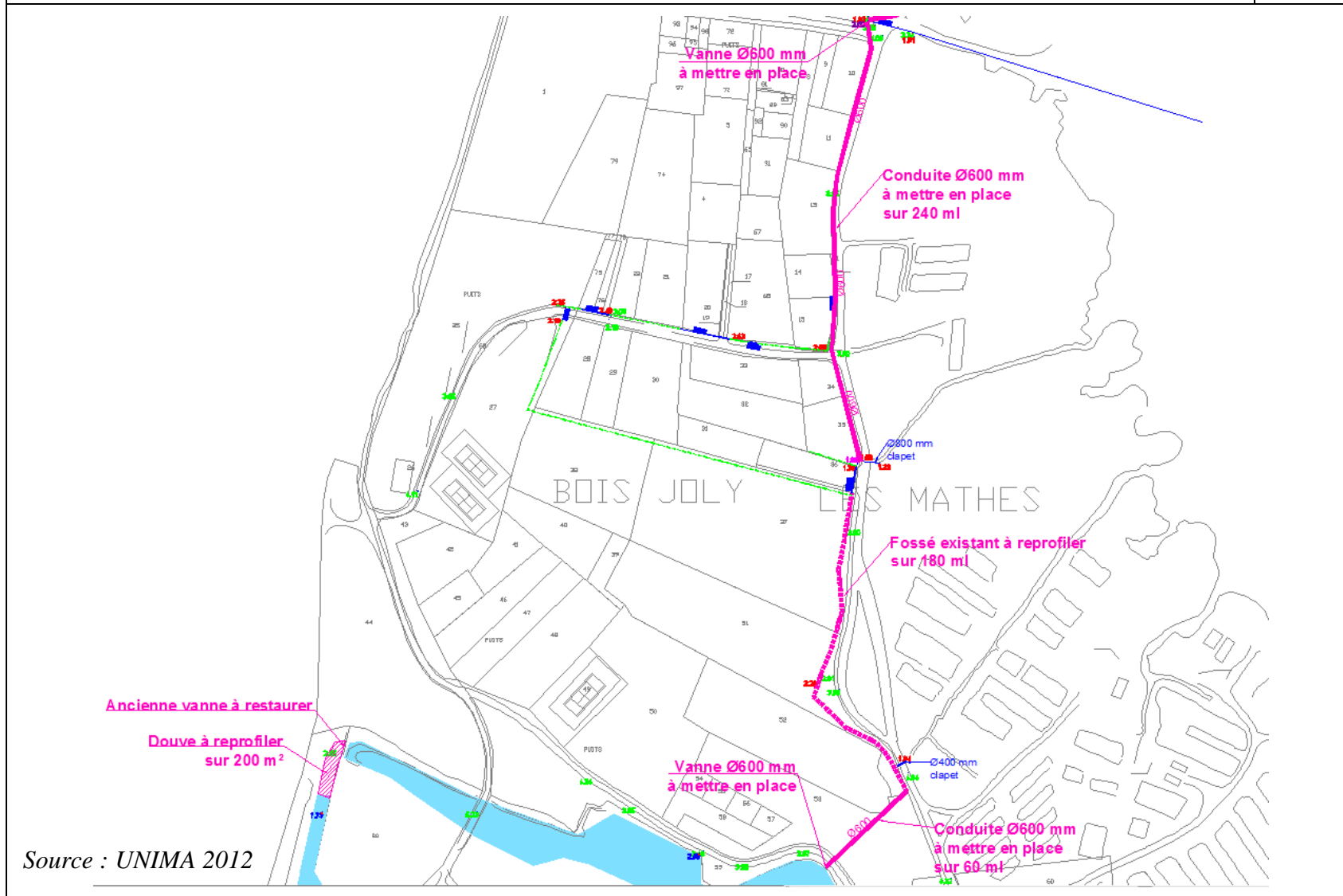
Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)

- Aucune connexion hydraulique entre les douves et le réseau d'eau pluvial de la partie nord de l'île existant,
- Aucune connexion entre la douve nord et la douve ouest,
- Réseau sous dimensionné

Annexe - Fiche d'action n°VI-7-1		2/3
Type de travaux à réaliser⁶	<p><u>Terrassement</u> : Déblais pour réalisation du réseau de fossé à ciel ouvert</p> <p>Déblais/remblais pour réalisation des tranchées pour la pose des canalisations et des grilles avaloirs</p> <p><u>Hydraulique</u> : Mise en place de canalisations Mise en place d'un clapet anti-retour</p> <p><u>Génie civil</u> : Mise en place de vannes</p>	
Démarche à mener pour atteindre l'objectif	Marché de maîtrise d'œuvre	<p>Avant-Projet (propositions d'aménagement)</p> <p>PROjet (étude détaillée de la solution retenue)</p> <p>Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)</p>
	Etudes réglementaires ⁷	<p>Concertation</p> <p>Ex loi littoral</p> <p>Etude d'impact</p> <p>Evaluation incidences N2000</p> <p>Site Classé</p> <p>Loi Eau (Autorisation)</p> <p>Enquête publique de type Bouchardeau</p> <p>Déclaration d'intérêt général</p> <p>DPM</p>
Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Raccordement des ouvrages au droit des digues de protection contre la mer 	
Coût d'entretien et de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien et surveillance : 5 000€ / an 	

⁶ Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet



⁷ Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet



PAPI

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTIONS HYDRAULIQUES

COMMUNES :	ILE D'AIX	
	FOURAS-LES-BAINS	

Date : Octobre 2012

SOMMAIRE

- **SECTEUR 6 : Fouras-les-Bains**

- Fiche action 7.6.1 Travaux de renforcement des défenses de cote de la Pointe de la Fumée
- Fiche action 7.6.2 Confortement de l'ouvrage de protection à l'arrière de la Plage Nord de Fouras-les-Bains
- Fiche action 7.6.3 Mise en place de modalités de surveillance et d'entretien des ouvrages de protection contre les submersions marines sur la commune de Fouras-les-Bains
- Fiche action 7.6.4 Mise en place de modalités de surveillance et d'entretien des batardeaux et ouvrages d'obturation sur la commune de Fouras-les Bains

- **SECTEUR 7 : Ile d'Aix**

- Fiche action 7.7.1 Confortement du cordon dunaire à Tridoux sur la côte Ouest et réalisation d'un mur anti-submersion à Bois-Joly sur la côte Est
- Fiche action 7.7.2 Mise en place de modalités de surveillance et d'entretien des ouvrages de protection contre les submersions marines sur la commune de l'Île d'Aix
- Fiche action 7.7.3 Mise en place de modalités de surveillance et d'entretien des batardeaux et ouvrages d'obturation sur la commune de l'Île d'Aix

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Fiche action n° VII-6-1

Objectif :

Secteur 6 : Fouras-les-Bains

Travaux de renforcement des défenses de cote de la Pointe de la Fumée, particulièrement dans les secteurs de Port Nord, de Bois Vert et sur les autres zones de solidarité

Description de l'action :

La commune de Fouras a subi, lors de la tempête Xynthia, une inondation quasi-totale de la presqu'île de la Pointe de La Fumée. Le Conseil Général de la Charente-Maritime a décidé d'apporter un appui technique aux collectivités locales concernées par des zones particulièrement sensibles à la submersion, avec l'objectif d'assurer la protection des habitations ou en tout état de cause des installations abritant des activités diurnes. Dans ce cadre-là, des études préliminaires et un APS ont été réalisées par EGIS Eau et AEI.

Le scénario de renforcement des protections littorales côté nord (uniquement sur les zones jaunes et sur le quartier du Bois Vert et mise en défense du littoral sur les autres zones de solidarité) a été approfondi dans cette étude.

Une première version de l'APS a été rendue courant 2011. Suite à cela, M. Christian PITIE a proposé, en février 2012, une adaptation de la stratégie de mise en sécurité de la Pointe de La fumée permettant de conserver la plus grande partie des maisons non acquises par l'Etat tout en limitant le linéaire de côte traité. Aussi, l'APS a été repris par EGIS Eau et redéfinit le principe de défense du site en intégrant les remarques formulées par M. PITIE.

Cette étude présente les éléments de missions suivants :

- propositions d'aménagements,
- dimensionnement des ouvrages selon la cote de protection définie,
- évaluation hydraulique (modélisation) des ouvrages des protections à la mer pour les scénarios de référence (Xynthia, Xynthia Sup),
- estimation sommaire des aménagements.

Les aménagements proposés sont les suivants (cf. plan annexe):

Rehausse des protections du Port Nord : Le maintien d'un débit à 11/s/ml au niveau de la façade nord du port Nord amène à **surélever le mur ainsi que le glacis de protection à +5,25 m/NGF**. La rehausse du glacis est nécessaire au vu des efforts hydrodynamiques importants engendrés sur la partie non protégée du mur pouvant entraîner la ruine de l'ouvrage dans le cas où le mur ne serait pas protégé jusqu'au sommet.

Ce dispositif sera complété par la **rehausse du muret de protection de l'avenue Eric Tabarly et de la levée de terre à une cote de +4,70 m/NGF** dans le but d'éviter le phénomène de surverse.

Aménagement des zones à protéger contre l'hydrodynamisme : Afin de limiter les efforts hydrodynamiques sur les constructions directement impactées par les vagues au plus fort de la tempête, des protections seront mises en place en amont des protections existantes (naturelles ou non). L'aménagement de **talus de blocométrie importante et présentant une berme en tête de 6m de large** permettra de limiter la hauteur significative des vagues en arrière des protections. L'arase de ces protections varie en fonction de l'agitation et est comprise entre **+4,45 m/NGF et + 4,80 m/NGF** (secteur Bois vert...)

Aménagement des aménagements des zones à protéger contre l'érosion : Une **reprise des talus existants** sera réalisée sur les parties présentant des désordres notables ou sur des linéaires où la protection actuelle est jugée insuffisante. Au niveau de la plage de la Vierge, un **talus en enrochements dioritiques** sera mis en place pour servir de cordon de sécurité dans la mesure où la plage serait érodée lors d'un événement extrême tel que Xynthia.

Territoire concerné :

Commune de Fouras-les-Bains

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Fouras-les-Bains
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Fouras-les-Bains
- Gestionnaire : Fouras-les-Bains
- Opérations de communication consacrées à cette action :
 - Communication sur le site internet
 - Affichage sur les panneaux communaux.

Echéancier prévisionnel :

2016-2017

Plan de financement :

Coût global : - 8 300 K€ HT pour les travaux
- 450 K€ HT pour les études

- Etat (FPRNM)	40 %	3 500 K€ HT
- Région	20 %	1 750 K€ HT
- Conseil Général 17	20 %	1 750 K€ HT
- Fouras-les-Bains	20 %	1 750 K€ HT

(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, l'Agence de l'Eau...)

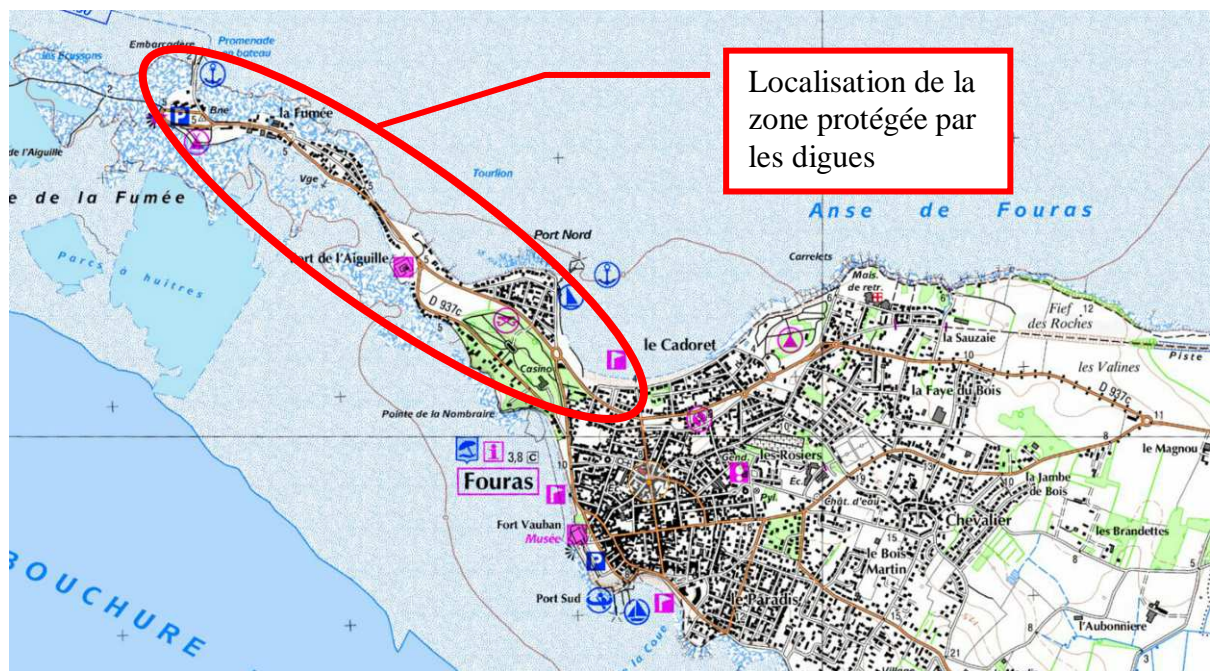
Indicateurs de suivi/réussite :

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet
- Suivi des travaux et procès-verbal de réception de l'ouvrage

Digue du Port Nord



Digue du boulevard de la pointe de la fumée nord



Caractéristique des ouvrages

Dysfonctionnements

(observés pour Xynthia)

Nature des ouvrages : Mur poids en béton associé à un talus en enrochement + mur chasse mer / Talus en enrochements / mur de clôture...

Longueur : ± 4 500 m de côte protégée

Cote de protection actuelle⁸ : de ± 4,00 à 5,75 m NGF

- Ouvrage non dimensionné par rapport aux contraintes de cisaillement,
- Cote de protection actuelle inférieure à la cote de protection retenue,
- Dégradations localisées,
- Cales de mise à l'eau et accès à la mer non protégés

⁸ Cote minimale relevée

Annexe - Fiche d'action n°VII-6-1		2/4
Type de travaux à réaliser⁹	<p><u>Terrassement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dépose des blocs d'encrochements Réalisation des fouilles Remblais Mise en place du sabot en encrochements Réglage des talus Mise en place de la carapace en encrochements <p><u>Génie civil</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place des batardeaux et ouvrage d'obturation amovibles Réalisation des murs de rehausse (terrassement, coffrage, ferrailage, béton, parement) <p><u>Aménagement paysager</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réfection de chaussée et piste d'entretien et cheminement piéton Parement des ouvrages de protection Plantation de massifs arborés et arbustifs 	
Démarche à mener pour atteindre l'objectif	Marché de maîtrise d'œuvre	<p>PROjet (étude détaillée de la solution retenue)</p> <p>Assistance pour la passation aux Contrats de Travaux</p> <p>Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)</p>
	Etudes réglementaires ¹⁰	<p>Concertation</p> <p>Ex loi littoral</p> <p>Etude d'impact</p> <p>Evaluation incidences N2000</p> <p>Loi Eau (Autorisation)</p> <p>Enquête publique de type Bouchardeau</p> <p>Déclaration d'intérêt général</p> <p>DPM</p>

⁹ Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

¹⁰ Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet

Annexe - Fiche d'action n°VII-6-1		3/4
Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des accès à la plage – Exutoires du réseau d'eau pluvial 	
Coût d'entretien et de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien : 235 000 € / 5 ans • Surveillance (inspection annuelle) : 11 500€ / an 	



Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Fiche action n° VII-6-2

Objectif :

Secteur 6 : Fouras-les-Bains

Confortement de l'ouvrage de protection à l'arrière de la Plage Nord de Fouras-les-Bains

Description de l'action :

La plage Nord de la commune de Fouras a été inondée durant la tempête Martin de 1999 suite à la formation d'une brèche sur la digue. Suite à cela, des travaux de réfection ont été entrepris et la plage a fait l'objet d'un rechargement sédimentaire (70 000 m³ de sable).

Lors de la tempête Xynthia de 2010, ce secteur n'a pas été inondé.

Un levé topographique a été réalisé sur ce secteur en août 2012 par l'UNIMA. Cette investigation a permis de mettre en exergue les points de faiblesse (cote d'arase) et les points bas de l'ouvrage (accès à la plage).

Les travaux envisagés sur l'ouvrage s'orientent donc vers un confortement de ce dernier pour assurer sa pérennité avec notamment :

- Mise en place de batardeaux afin de fermer les points d'entrées d'eau et points de faiblesses de la digue. Cette démarche permettra de rendre homogène l'ensemble de la protection de la plage Nord.
- Rehausse de la digue de la plage Nord à ses extrémités. Côté Port, la digue est actuellement à une cote de 4,30m NGF. Dans le cadre de l'étude EGIS Eau, il est préconisé de rehausser cette digue à une cote de 4,70m NGF. Il pourra ainsi être envisagé de raccorder la digue nord à la digue Tabarly afin de mettre en cohérence la protection sur ce secteur. Côté Cadoret, il sera important d'assurer la pérennité de l'ouvrage.

Ce secteur n'ayant pas fait l'objet d'une étude hydrodynamique (effet de houle), ni d'étude de franchissement ou d'inondation terrestre, il est primordial d'intégrer ces dernières, telles que réalisées sur le secteur de Bois Vert et Port Nord, aux études dites de maîtrise d'œuvre (Diagnostic, Projet, Géotechnique) pour les travaux de confortement de l'ouvrage. L'étude de submersion permettra de valider le niveau de protection pressentie tant pour la stabilité que pour la cote d'arase de l'ouvrage. Cette étude reposera sur des modélisations hydrauliques.

Territoire concerné :

Commune de Fouras-les-Bains

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Fouras-les-Bains
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Fouras-les-Bains
- Gestionnaire : Fouras-les-Bains
- Opérations de communication consacrées à cette action :
 - o Mise en ligne sur le site Internet de la commune,
 - o Affichage sur les panneaux municipaux

Echéancier prévisionnel :

2013-2014

Plan de financement : - 330 000 € HT pour les travaux de confortement, de rehausse et mise en place de batardeaux sous réserve des résultats des études diagnostics
 - 85 000 € HT pour les études

- Etat (FPRNM)	40 %	166 K€ HT
- Région	20 %	83 K€ HT
- Conseil Général 17	20 %	83 K€ HT
- Fouras-les-Bains	20 %	83 K€ HT

(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, l'Agence de l'Eau...)

Indicateurs de suivi/réussite :

- Résultats du diagnostic et solution d'aménagement retenue
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception des travaux

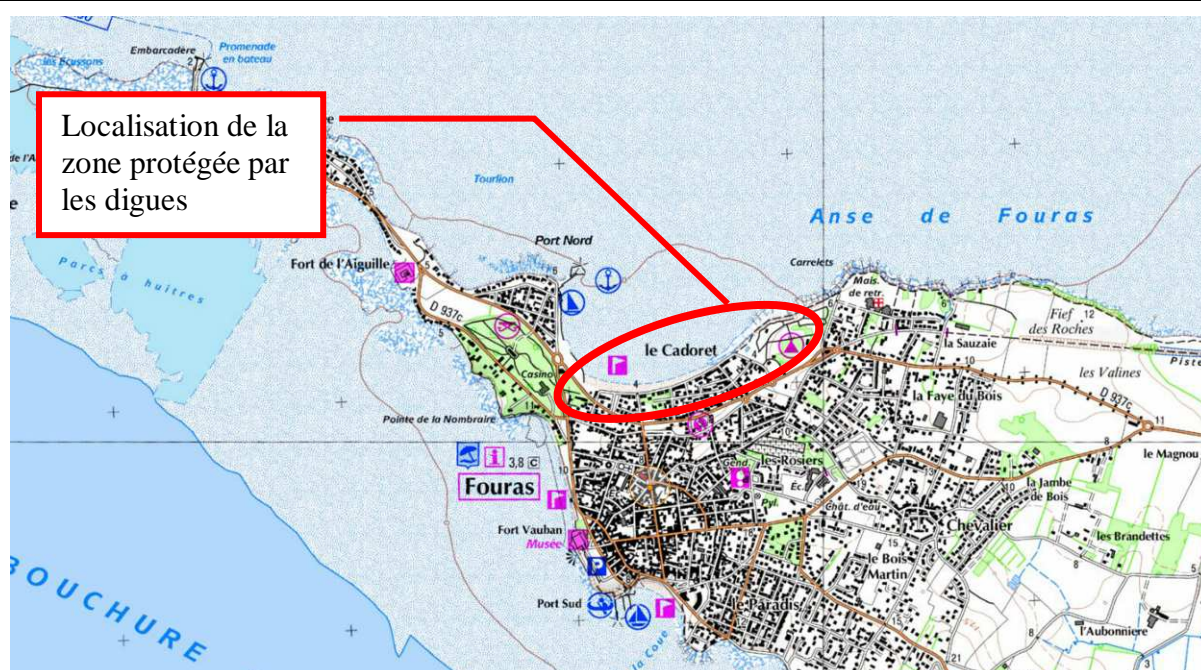
Annexe - Fiche d'action n°VII-6-2

1/3

Digue du camping



Digue de Cadoret



Localisation de la zone protégée par les digues

Caractéristique de l'ouvrage

Nature de l'ouvrage : Mur poids en maçonnerie + mur chasse mer + talus en enrochements

Longueur : ± 950 m

Cote de protection actuelle¹¹ : 4.27 m NGF

Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)

- Dégradations localisées (fissures, tassement des enrochements...)
- Ouvrage non dimensionné par rapport aux contraintes de cisaillement,
- Cote de protection actuelle inférieure à la cote de protection retenue,
- Accès à la mer non protégés

¹¹ Cote minimale relevée

Annexe - Fiche d'action n°VII-6-2		2/3
Type de travaux à réaliser¹²	<p><u>Terrassement</u> : Dépose des blocs d'enrochements</p> <p>Réalisation des fouilles</p> <p>Remblais</p> <p>Mise en place du sabot en enrochements</p> <p>Réglage des talus</p> <p>Mise en place de la carapace en enrochements</p> <p><u>Génie civil</u> :</p> <p>Mise en place des batardeaux et ouvrage d'obturation amovibles</p> <p>Réalisation des murs de rehausse (terrassement, coffrage, ferrailage, béton, parement)</p> <p>Injection de coulis béton au droit des fissures</p>	
Démarche à mener pour atteindre l'objectif	Marché de maîtrise d'œuvre	<p>DIAGNOSTIC détaillé de l'ouvrage</p> <p>Avant-Projet (propositions de solutions de confortement)</p> <p>PROJET (étude détaillée de la solution retenue)</p> <p>Assistance pour la passation aux Contrats de Travaux</p> <p>Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)</p>
	Etudes réglementaires ¹³	<p>Concertation</p> <p>Ex loi littoral</p> <p>Etude d'impact</p> <p>Evaluation incidences N2000</p> <p>Loi Eau (Autorisation)</p> <p>Enquête publique de type Bouchardeau</p> <p>Déclaration d'intérêt général</p> <p>DPM</p>
Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun 	
Coût d'entretien et de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien : 48 000€ / 5 ans • Surveillance (inspection annuelle) : 2 400 € / an 	

¹² Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

¹³ Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet



Niveau d'eau Xynthia	7.95 m/CM	4.41 m NGF	ZH / Ref (m) à Rochefort = 3.54 m
Niveau d'eau Xynthia +	8.10 m/CM	4.56 m NGF	Données issues du rapport APS EGIS Eau de juillet 2011 (Chapitre « Niveaux d'eau » page 3)
Cote d'arase digue Tabarly	4.70 m NGF		Données issues du rapport APS EGIS Eau de septembre 2012 (Chapitre 6.1.2.Franchissements, page 52)
Cote d'arase digue Nord	5.25 m NGF		
Remarques	12 ouvertures dans l'ouvrage de protection permettent d'assurer l'accès à la plage parmi ceux-ci 6 d'entre eux présentent une cote inférieure à la cote d'arase de la digue Nord. L'ensemble des accès ne sont pas protégeables (aucune réservation pour la mise en place de batardeaux)		

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Fiche action n° VII-6-3

Objectif :

Secteur 6 : Fouras-les-Bains

Mise en place de modalités de surveillance et d'entretien des ouvrages de protection contre les submersions marines sur la commune de Fouras-les-Bains

Description de l'action :

Cette action consiste à mettre en place des modalités de surveillance et d'entretien des ouvrages afin de conserver l'état optimal de service de ces derniers.

L'article 1 du décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005, le décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007 et l'arrêté du 29 février 2008 rendent **obligatoires la description de l'organisation mise en place pour assurer l'exploitation et la surveillance des ouvrages** hydrauliques en toute circonstance, y compris en période de submersion.

Les modalités de surveillance des ouvrages devront faire l'objet de consignes écrites, de type règlement d'exploitation, permettant au gestionnaire :

- d'appliquer un cadre prédéfini, homogène et validé par les services de l'Etat,
- de formaliser la surveillance,
- de constituer le dossier d'ouvrage.

Ces modalités de surveillance devront être établies pour les deux configurations intéressant les ouvrages : en condition fondamentale (période normale) et en condition de service (en cas de submersion).

En parallèle, un programme d'entretien pluriannuel devra être mis en place et ce, en fonction de chaque type d'ouvrage (digue en maçonnerie, digue en remblais, batardeaux, talus en enrochements, fortifications)

Territoire concerné :

Commune de Fouras-les-Bains

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : gestionnaire des ouvrages
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : gestionnaire des ouvrages
- Opérations de communication consacrées à cette action :
 - o Mise en ligne sur le site Internet des communes,
 - o Article dans la presse locale
 - o Bulletins municipaux

Echéancier prévisionnel :

- 2013-2017

Plan de financement :

Coût global : Cf. Coût d'entretien des ouvrages dans les fiches d'action de l'axe 7

Indicateurs de suivi/réussite :

Carnet de suivi inspection avec photographies (daté et contradictoirement signé par responsable désigné du maître d'ouvrage)

Carnet de suivi des interventions programmées (daté et contradictoirement signé par responsable désigné du maître d'ouvrage)

Procès-verbal de réception de travaux

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Fiche action n° VII-6-4

Objectif :

Secteur 6 : Fouras-les-Bains

Mise en place de modalités de surveillance et d'entretien des batardeaux et ouvrages d'obturation sur la commune de Fouras-les-Bains

Description de l'action :

Cette action consiste à mettre en place des modalités de surveillance et d'entretien des ouvrages d'obturations amovibles afin de conserver l'état optimal de service de ces derniers.

Les modalités de surveillance devront être établies pour les deux configurations intéressant les ouvrages : en condition fondamentale (période normale) et en condition de service (en cas de submersion).

Les états d'astreinte et de pré-alerte devront être définis de telle sorte que :

- les services techniques municipaux s'assurent de la disponibilité du personnel,
- lorsque l'état de pré-alerte est déclenché, le personnel communal effectue la mise en place des ouvrages amovibles de protection.

En parallèle, un programme d'entretien pluriannuel devra être mis en place et ce en fonction de chaque type d'ouvrage (digue en maçonnerie, digue en remblais, batardeaux, talus en enrochements).

Territoire concerné :

Commune de Fouras-les-Bains

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : gestionnaire des ouvrages
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : gestionnaire des ouvrages
- Opérations de communication consacrées à cette action :
 - Mise en ligne sur le site Internet des communes,
 - Article dans la presse locale
 - Bulletins municipaux

Echéancier prévisionnel :

2013-2017

Plan de financement :

Coût global : Cf. Coût d'entretien des ouvrages dans les fiches action de l'axe 7

Indicateurs de suivi/réussite :

Carnet de suivi inspection avec photographies (daté et contradictoirement signé par responsable désigné du maître d'ouvrage)

Carnet de suivi des interventions programmées (daté et contradictoirement signé par responsable désigné du maître d'ouvrage)

Procès-verbal de réception de travaux

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Fiche action n° VII-7-1

Objectif :

Secteur 7 : Ile d'Aix

Confortement du cordon dunaire à Tridoux sur la côte Ouest et réalisation d'un mur anti-submersion à Bois-Joly sur la côte Est

Description de l'action :

Cette action consiste à réaliser les travaux qui permettront de réduire la vulnérabilité liée à la submersion marine sur les quartiers de Tridoux et Bois-Joly.

Les travaux projetés se définissent en un renforcement de la protection existante et à la mise à la cote de protection de la digue côté ouest et en la mise en œuvre d'une digue coté est

La réalisation de ces travaux créera une enclave protégée qu'il sera important de ressuyer rapidement en cas d'inondation ; problématique qui montre l'importance de la réalisation des travaux prévus dans l'action 6-7-1.

Territoire concerné :

Commune de l'Ile d'Aix

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : CG17
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Île d'Aix, CG 17
- Gestionnaire : Île d'Aix
- Opérations de communication consacrées à cette action :
 - o Mise en ligne sur le site Internet de la commune,
 - o Affichage sur les panneaux municipaux

Echéancier prévisionnel :

2015-2016

Plan de financement :

Coût global : 2 400 K€ HT pour les travaux
150 K€ HT pour les études

- | | | |
|----------------|------|-------------|
| - Etat (FPRNM) | 40 % | 1 020 K€ HT |
| - Région | 20 % | 510 K€ HT |

- Conseil Général 17	20 %	510 K€ HT
- Île d'Aix	20 %	442 K€ HT

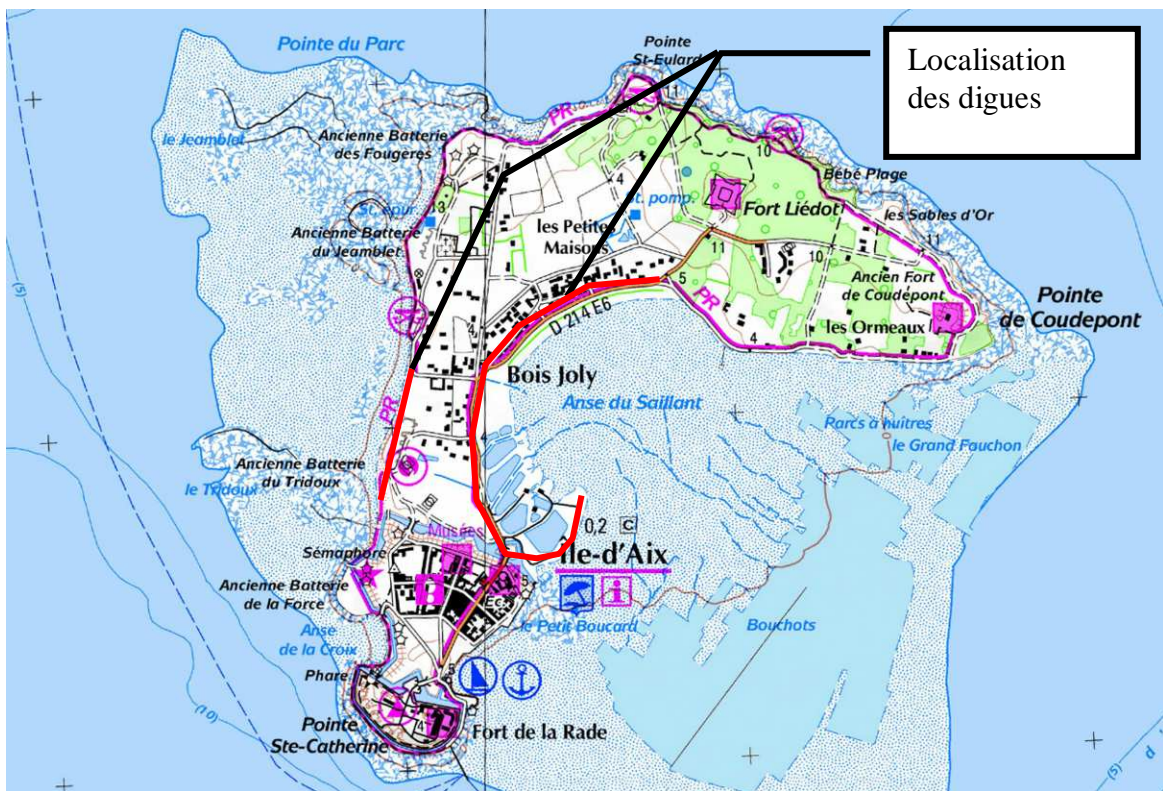
(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, l'Agence de l'Eau...)

Indicateurs de suivi/réussite :

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception des travaux

Anse de Saillant

Digue du Tridoux



Caractéristique de l'ouvrage

Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)

Annexe - Fiche d'action n°VII-7-1		2/3
Type de travaux à réaliser¹⁴	<p><u>Terrassement</u> : Déblais et réalisation des fouilles Mise en place des géotubes Remblais Mise en place des ganivelles Végétalisation de la dune</p> <p><u>Génie civil</u> : Mise en place des batardeaux et ouvrage d'obturation amovibles Réalisation des murs de rehausse (terrassement, coffrage, ferrailage, béton, parement)</p>	
Démarche à mener pour atteindre l'objectif	Marché de maîtrise d'œuvre	PROjet (étude détaillée de la solution retenue) Assistance pour la passation aux Contrats de Travaux Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)
	Etudes réglementaires ¹⁵	Concertation Ex loi littoral Etude d'impact Evaluation incidences N2000 Site classé Loi Eau (Autorisation) Enquête publique de type Bouchardeau Déclaration d'intérêt général DPM
Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun 	
Coût d'entretien et de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien : 145 000€ / 5 ans • Surveillance (inspection annuelle) : 6 200€ / an 	

¹⁴ Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

¹⁵ Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet



Source : EGIS Eau

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Fiche action n° VII-7-2

Objectif :

Secteur 7 : Ile d'Aix

Mise en place de modalités de surveillance et d'entretien des ouvrages de protection contre les submersions marines sur l'Île d'Aix

Description de l'action :

Cette action consiste à mettre en place des modalités de surveillance et d'entretien des ouvrages afin de conserver l'état optimal de service de ces derniers.

L'article 1 du décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005, le décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007 et l'arrêté du 29 février 2008 rendent **obligatoires la description de l'organisation mise en place pour assurer l'exploitation et la surveillance des ouvrages hydrauliques** en toute circonstance, y compris en cas de submersion.

Les modalités de surveillance des ouvrages devront faire l'objet de consignes écrites, de type règlement d'exploitation, permettant au gestionnaire :

- d'appliquer un cadre prédéfini, homogène et validé par les services de l'Etat,
- de formaliser la surveillance,
- de constituer le dossier d'ouvrage.

Ces modalités de surveillance devront être établies pour les deux configurations intéressant les ouvrages : en condition fondamentale (période normale) et en condition de service (en cas de submersion).

En parallèle, un programme d'entretien pluriannuel devra être mis en place et ce, en fonction de chaque type d'ouvrage (digue en maçonnerie, digue en remblais, batardeaux, talus en enrochements, fortifications)

Territoire concerné :

Ile d'Aix

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : gestionnaires des ouvrages
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : gestionnaires des ouvrages
- Opérations de communication consacrées à cette action :
 - o Mise en ligne sur le site Internet des communes,
 - o Article dans la presse locale
 - o Bulletins municipaux

Echéancier prévisionnel :

- 2015-2017

Plan de financement :

Coût global : Cf. Coût d'entretien des ouvrages dans les fiches d'action de l'axe 7

Indicateurs de suivi/réussite :

Carnet de suivi inspection avec photographies (daté et contradictoirement signé par responsable désigné du maître d'ouvrage)
Carnet de suivi des interventions programmées (daté et contradictoirement signé par responsable désigné du maître d'ouvrage)
Procès-verbal de réception de travaux

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Fiche action n° VII-7-3

Objectif :

Secteur 7 : Île d'Aix

Mise en place de modalités de surveillance et d'entretien des batardeaux et ouvrages d'obturation sur la commune de l'Île d'Aix

Description de l'action :

Cette action consiste à mettre en place des modalités de surveillance et d'entretien des ouvrages d'obturations amovibles afin de conserver l'état optimal de service de ces derniers.

Les modalités de surveillance devront être établies pour les deux configurations intéressant les ouvrages : en condition fondamentale (période normale) et en condition de service (en cas de submersion).

Les états d'astreinte et de pré-alerte devront être définis de telle sorte que :

- les services techniques municipaux s'assurent de la disponibilité du personnel,
- lorsque l'état de pré-alerte est déclenché, le personnel communal effectue la mise en place des ouvrages amovibles de protection.

En parallèle, un programme d'entretien pluriannuel devra être mis en place et ce en fonction de chaque type d'ouvrage (digue en maçonnerie, digue en remblais, batardeaux, talus en enrochements).

Territoire concerné :

Commune d'Aix

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : gestionnaire des ouvrages
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : gestionnaire des ouvrages
- Opérations de communication consacrées à cette action :
 - o Mise en ligne sur le site Internet des communes,
 - o Article dans la presse locale
 - o Bulletins municipaux

Echéancier prévisionnel :

2015-2017

Plan de financement :

Coût global : Cf. Coût d'entretien des ouvrages dans les fiches action de l'axe 7

Indicateurs de suivi/réussite :

Carnet de suivi inspection avec photographies (daté et contradictoirement signé par responsable désigné du maître d'ouvrage)

Carnet de suivi des interventions programmées (daté et contradictoirement signé par responsable désigné du maître d'ouvrage)

Procès verbal de réception de travaux